

CASSE-RÔLES

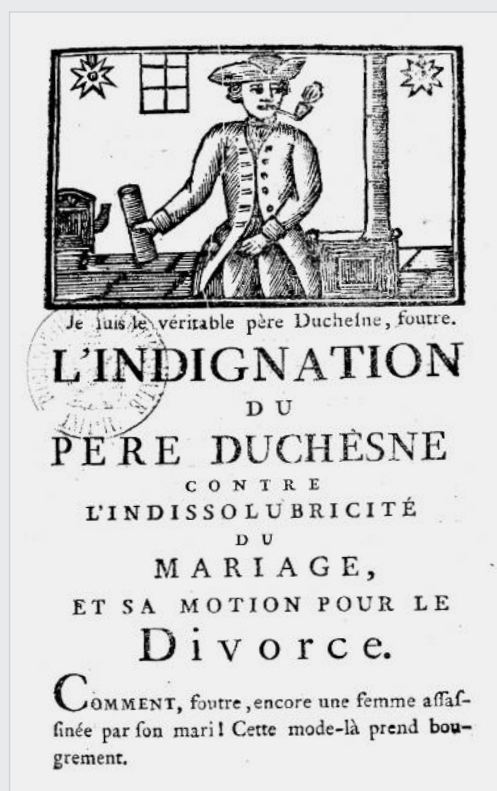
N°10 NOVEMBRE 2019 - JANVIER 2020

AUX FEMMES
ASSASSINÉES

PAPA A ÉVITÉ
LA PRISON
MAMAN A SUCCOMBÉ
À LA MORT

JOURNAL FÉMINISTE ET LIBERTAIRE À PRIX LIBRE

*Dénoncer l'hypocrisie d'un
gouvernement qui n'aligne
pas ses discours et ses actes,
et assigne en justice ceux qui
dénoncent ses agissements :
oui, il le faut !*



« Comment, foutre, encore une femme assassinée par son mari ! Cette mode-là prend bougrement. » Le Père Duchèsne, 1791.

Ont participé à ce numéro

Alain, André, Anne-Marie, Annie, Élisabeth, Fred, Hélène, Jacqueline, Justhom, Marianne, Marie, Michèle, Philippe, Pia, Sagna, Solange

Un grand merci à Marie Crouzeix pour la relecture finale, à Philippe Camus, *the* maquettiste, pour son aide (ductus@me.com), Photos de couverture : Hélène

Abonnements et contacts

☞ p. 21.

Imprimerie :
Espace Copie Plan, Guéret (23)
ISSN 2646-6961

ÉDITO

Les huit militants climatiques accusés
d'avoir décroché les portraits du président
l'ont fait...

... et, bonne surprise, ils ont été relaxés, le juge ayant reconnu que l'État, devant l'urgence climatique, n'était pas à la hauteur des enjeux.

Nous aussi, fatigué·e·s de ces discours creux, lénifiants, condescendants du gouvernement et de la presse qui, sous prétexte de respect du débat démocratique, nous appellent à la résignation, au silence, à la docilité moutonnière, au langage châtié, nous voulons hurler notre désaccord avec un système qui laisse les femmes mourir une à une sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, qui jette en aumône quelques annonces budgétaires très en deçà de l'enjeu et de l'urgence quant à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – pourtant déclarée Grande Cause nationale du quinquennat –, qui accroît les inégalités sociales et économiques notamment vis-à-vis des femmes, qui refuse de tendre la main à ceux et celles qui fuient la misère et la violence de leur pays, là où les conflits et les crises humanitaires exacerbent les conséquences dramatiques pour la santé mentale et physique des populations.

Violences sexistes et sexuelles faites aux femmes dans l'espace public (synthèse statistique, mars 2018, MIPROF)

Nombre annuel de femmes victimes de 20 à 69 ans

Insultes : 800 000

Drague importune : 3 millions

Violences physiques : 200 000

Harcèlement sexuel : 1 million

Violences sexuelles : 15 500

CASSE-RÔLES

AVIS !

Ami·e·s lectrices et lecteurs

Vous souhaitez nous adresser une contribution pour le prochain numéro de *Casse-rôles* (n° 11, sortie 1^{er} février 2020) :

les articles devront nous parvenir pour le 20 décembre, dernier délai !

FOUTAGE DE GUEULE

Il semble que dans les salons parisiens, on disserte sur l'opportunité d'introduire ou non, dans le Code pénal, le terme féminicide. Ainsi, le 12 septembre, Céline Parisot, présidente de l'Union syndicale des magistrats, écrivait dans *Le Monde* que « le principe d'égalité devant la loi s'oppose à ce que les crimes soient "genrés" ».

L'atroce cruauté des faits

5 août 2019 : Un homme a tiré trois balles dans l'abdomen de son ex-compagne, enceinte, alors qu'elle venait chercher son fils de 7 ans à l'école.

29 août 2019 : Dans la nuit de mardi à mercredi à Maillé (86), une femme a été assassinée d'un coup de fusil chez elle; elle était séparée depuis quelques mois de son ancien compagnon, déjà condamné pour des faits de violence.

3 septembre : Ouverture par le gouvernement d'un « Grenelle de lutte contre les violences conjugales »; quelques mesurette dérisoires et quelques miettes financières.

Faut-il encore une fois, comme le font depuis belle lurette toutes les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, rappeler les chiffres ?

Le 2 septembre, alors que se tenait place du Trocadéro à Paris un rassemblement pour dénoncer le centième féminicide de l'année 2019, une femme de 92 ans était tuée par son mari dans le Tarn...

Au rythme d'un féminicide tous les trois jours, quel sera le triste bilan quand vous lirez ce journal ?

Faut-il encore une fois rappeler la pénurie totale de moyens que dénoncent les associations : les 79 millions d'euros français – contre le milliard espagnol sur cinq ans –, dédiés aux violences faites aux femmes.

Faut-il évoquer ce que fait avec succès la Belgique : ouvrir des structures multidisciplinaires d'accueil pour dispenser des soins, de l'aide psychologique, un accompagnement juridique, des lieux d'hébergement pour les femmes victimes, et ceux-ci en nombre suffisant.

Faut-il rappeler que les associations réclament que les femmes soient réellement écoutées dans les commissariats par du personnel formé, et que leurs demandes de protection soient suivies d'effet; que soient créées des juridictions spécialisées qui prononcent vite et davantage de mesures de protection.

Foutage de gueule que ces trois mois d'audit dans un Grenelle des violences conjugales. Tout est déjà écrit, listé dans les nombreux rapports remis par les associations en relation avec les femmes victimes.

Il vous suffit, Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, de ramasser les copies écrites depuis des années... pour que plus jamais nous ne lisions ces insupportables faits divers :

Elle avait 21 ans. Son cadavre a été découvert samedi en début d'après-midi près de la gare de Cagnes-sur-Mer.

Elle avait eu une violente dispute avec son compagnon – signalée à la police par le voisinage...

Annie



Carola Rackete,

Capitaine du navire humanitaire Sea-Watch

Un acte courageux et magnifique !

« Je pense fermement qu'un homme peut et doit se refuser à en assassiner d'autres. En n'obéissant pas aux injonctions de la soldatesque, en refusant de me laisser militariser, j'agis conformément à mon idéal anarchiste. Je suis logique avec mes idées et reste d'accord avec mon cœur, qui souffre au spectacle de ces laideurs, et avec ma conscience, qui s'indigne de ce que les individus accumulent tant de misères. »

Louis Lecoin, *Lettre au gouvernement militaire de Paris.*

Voilà une citation de Louis Lecoin qui s'adapte très bien à la situation de Carola Rackete, capitaine du navire humanitaire *Sea-watch*, au sujet de son acte d'héroïsme pour sauver les migrants. Son acte est dans la logique de ces idées.

– *Ma capitaine, je m'incline devant vous et je vous dis Chapeau bas ! Carola Rackete, vous êtes digne des commu-*

nards et des communardes qui, en 1871, ont affronté les versaillais et leur meneur, le sinistre Thiers, pendant la Commune de Paris.

Vous avez refusé l'autorité et vous avez mis en exergue la solidarité et l'entraide chères aux marins devant les éléments déchainés. Vous avez fait reculer et fait accoster votre navire à quai, face à la violence policière et politique. Vous êtes un exemple pour les peuples.

Vous avez refusé d'obéir aux ordres des fascistes qui gouvernent actuellement l'Italie.

« Chacun a la responsabilité morale de désobéir aux lois injustes. »

Martin Luther King

Oui, cette capitaine de 30 ans, aux commandes du navire allemand *Sea-watch*, a forcé le blocus italien qui l'empêchait d'accoster au port de Lampedusa et de débarquer les 53 migrants qu'elle avait à son bord, et ce depuis quatorze jours. C'est en toute conscience qu'elle a désobéi et refusé

d'exécuter une loi qui était contraire à son éthique. Quelle classe, Madame la Capitaine ! D'autant que vous saviez qu'à peine le bateau amarré à quai, vous seriez arrêtée par les carabinieri aux ordres du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et chef de la Ligue (extrême droite).

« Je sais ce que je risque mais les 53 naufragés à bord sont épuisés. Je les emmène en lieu sûr », a déclaré la jeune capitaine.

Carola fut arrêtée *manu militari* dans la nuit du 28 au 29 juin 2019, pour aide à l'immigration illégale. Elle s'est retrouvée « aux arrêts domiciliaires » à Lampedusa, chez une habitante. Aujourd'hui libérée, elle risque entre trois et dix ans de prison, et l'ONG une amende d'au moins 900 000 €.

Mateo Salvini a clairoonné avoir accompli sa mission. Il a fait arrêter la capitaine, séquestrer le navire-pirate, et l'ONG va devoir payer une maxi-amende. Seulement, il a « échoué », malgré son armada policière, car la capitaine et son équipage ainsi que les 53 migrants ont pu accoster à Lampedusa !

La désobéissance doit être à l'ordre du jour et le nouveau mot d'ordre.

Cette grande dame assume son acte et nous donne à réfléchir. Cessons d'obéir et refusons la soumission, ne vivons plus sous la contrainte. Les lois sont faites pour protéger les « grands » de ce monde et pour assujettir les peuples.

Nul n'est censé respecter la loi si elle est contraire à ce qu'il pense. Comme Carola



sauver des vies
 en tenant tête
 à l'extrême droite
 et encourir 10 ans
 de prison ?
 Ce n'est pas dans
 nos livres d'histoire,
 c'est aujourd'hui.
 Vive la pirate
 Carola Rackete !
 VIVE LA
 RÉSISTANCE !



le dit : « Je n'avais pas le droit d'obéir... Ce sont des personnes qui fuyaient la guerre. Nous attendons encore et toujours une solution qui ne se dessine malheureusement pas. C'est pourquoi j'ai maintenant moi-même décidé d'accoster dans le port. »

Mateo Salvini déclare : « Nous ferons usage de tous les moyens démocratiquement permis pour bloquer cette insulte au droit et aux lois. »

Giuseppe Conte, chef du gouvernement italien : « Les lois existent qu'on le veuille ou non, on ne peut pas se substituer au pouvoir judiciaire. »

Belle hypocrisie : c'est lui et ses ministres qui décident, ce sont ses députés qui votent les lois, et leur police et leurs juges aux ordres qui appliquent.

Un proverbe italien dit :

« Les lois sont très nombreuses lorsque l'État est corrompu. »

Et que dire des représentants français sous Macron (le Président), de Castaner (son ministre de l'Intérieur, le pendant de Salvini), en passant par Sibeth Ndiaye, la secrétaire d'État et porte-parole du gouvernement... ?

Le premier a été d'une discrétion de violette, lors de sa conférence. Le second a condamné plutôt mollement la fermeture des ports italiens – mais n'a surtout pas ouvert les ports français, pas plus qu'il a octroyé le pavillon français à l'*Aquarius* pour qu'il puisse continuer sa mission humanitaire. Quant à Ndiaye, elle s'est contentée de dire que le gouvernement

italien a bénéficié d'un milliard d'euros d'aide de l'Union européenne pour les migrants...

Mais ces inepties et ce système tomberaient à l'eau devant le peuple et des personnes aussi déterminées que Carola. Si demain les peuples s'unissaient, quelle puissance cela ferait !

« L'homme n'est réellement libre qu'autant que sa liberté librement reconnue et représentée comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, trouve sa confirmation de son extension à l'infini dans leur liberté. L'homme n'est vraiment libre que parmi d'autres hommes également libres ; et, comme il n'est libre qu'à titre humain, l'esclavage d'un seul homme sur la terre, étant une offense contre le principe même de l'humanité, est une négation de la liberté de tous. »

Mikhaïl Bakounine,
Catéchisme révolutionnaire, 1865.



« Pareillement les tyrans,
 plus ils pillent, plus ils exigent,
 plus ils ruinent et détruisent,
 plus on leur baille, plus on les sert,
 de tant plus ils se fortifient
 et deviennent toujours plus forts
 et plus frais pour anéantir
 et détruire tout ;
 et si on ne leur baille rien,
 si on ne leur obéit point,
 sans combattre, sans frapper,
 ils demeurent nus et défaits
 et ne sont plus rien, sinon que
 comme la racine, n'ayant plus
 d'humeur ou aliment, la branche
 devient sèche et morte. »

Étienne de la Boétie (1574)

Mais en ce début juillet, une juge italienne s'est prononcée en faveur de la libération de Carola Rackete au motif suivant : « Il n'y avait aucune raison de l'arrêter car elle était engagée dans la défense des droits de l'Homme et un décret italien sur la sécurité n'était pas applicable aux actions de sauvetage. »

Carola et la juge italienne sont des femmes qui prennent leurs responsabilités, là où aucun gouvernement européen ne l'a fait, et notamment le gouvernement français qui pourtant nous serine en permanence que nous sommes « le pays des droits de l'Homme et du citoyen ». Il est grand temps d'accueillir sans quota, sans restriction et dans les meilleures conditions tous les migrants qui souhaitent se poser en France.

Ces femmes ont montré à l'immense majorité des peuples le chemin à suivre pour qu'ils se libèrent de leurs chaînes, de la soumission afin qu'ils vivent debout ! Et que la lutte pour la liberté pouvait être gagnée.

Justhom

COMMUNIQUÉ DE PIA KLEMP

Adresse à Madame Hidalgo, maire de Paris... du 20 août 2019

«**P**ARIS, JE T'AIME. Je t'aime pour tous les gens libres et solidaires qui vivent en ton sein. Des gens qui se battent pour la liberté chaque jour, debout, bras dessus bras dessous, distribuant des couvertures, de l'amitié et de la solidarité. Je t'aime pour ceux qui partagent leur logement, leur amour et leurs luttes chaque jour, sans se soucier de la nationalité des personnes ni de savoir si elles ont des papiers ou pas.

Madame Hidalgo, vous voulez me décorer pour mon action solidaire en mer Méditerranée, parce que nos équipages «travaillent quotidiennement à sauver des

migrants dans des conditions difficiles». Simultanément votre police vole les couvertures de gens contraints de vivre dans la rue, pendant que vous réprimez des manifestations et criminalisez des personnes qui défendent les droits des migrants et des demandeurs d'asile. Vous voulez me donner une médaille pour des actions que vous combattez à l'intérieur de vos propres remparts. Je suis sûre que vous ne serez pas surprise de me voir refuser votre médaille Grand Vermeil.

Paris, je ne suis pas une humanitaire. Je ne suis pas là pour «aider». Je suis solidaire à tes côtés. Nous n'avons pas besoin de

médailles. Nous n'avons pas besoin de pouvoirs décidant qui est un «héros» et qui est «illégal». En fait, il n'y a pas lieu de faire cela, car nous sommes tous égaux.

Ce dont nous avons besoin, c'est de liberté et de droits. Il est temps de dénoncer les honneurs hypocrites et de combler le vide par la justice sociale. Il est temps que toutes les médailles soient lancées comme des fers de lance de la révolution!

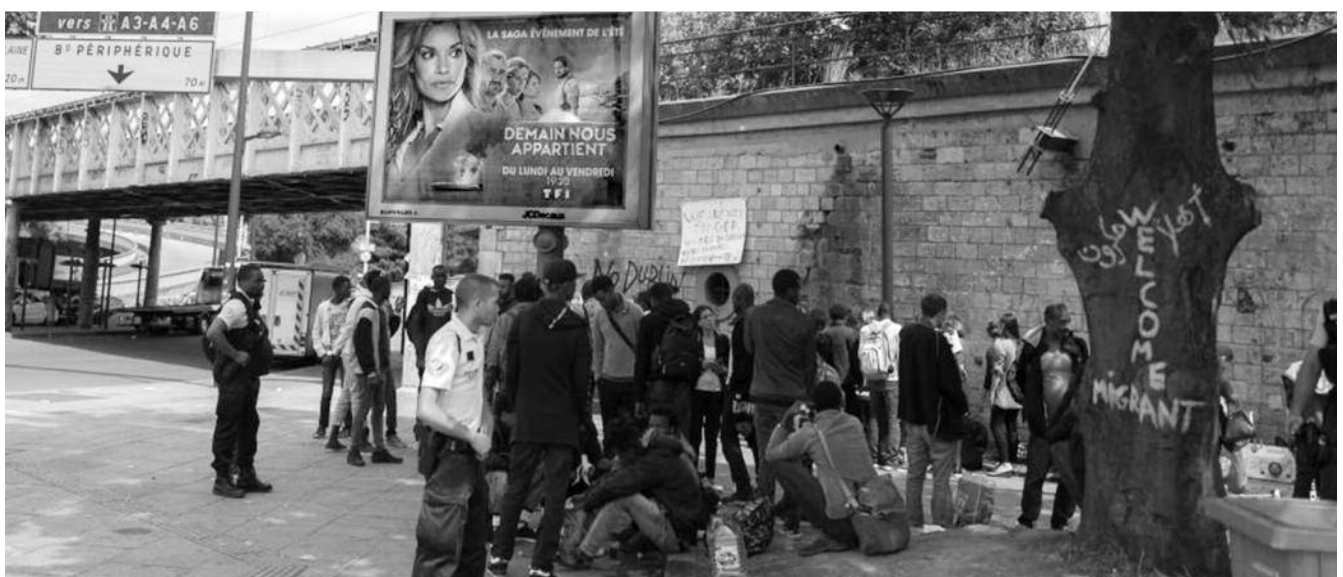
Papiers et logements pour toutes et tous! Liberté de circulation et d'installation!»

Pia K.

Pia Klemp est une biologiste allemande, capitaine de navire et militante pour les droits humains.

Elle est actuellement poursuivie par la justice italienne pour son action de capitaine des navires de sauvetage en Méditerranée *Iuventa* et *Sea-Watch 3*.

Saluons aussi la prise de position d'Ariane Ascaride dédiant son prix d'interprétation à la Mostra de Venise 2019 aux migrants morts en mer.



Femmes puissantes, femmes flamboyantes

Été 2019, nous pouvions écouter sur France Inter une série d'entretiens avec des femmes à forte notoriété médiatique dans une émission qui se présentait ainsi : « Une heure de conversation pour ausculter la puissance féminine avec des femmes d'aujourd'hui qui rayonnent, femmes politiques, écrivaines, actrices, rabbines, etc. »¹

LES FÉMINISTES que nous sommes à *Casse-rôles* auraient pu s'en réjouir : pour une fois que ce n'étaient ni la douceur, ni la docilité, ni la discrétion féminines qui étaient mises en avant, mais la puissance des femmes. Toutefois l'adjectif « flamboyantes » accolé à la « puissance » semblait quelque peu suspect. Quant au choix des invitées, ce n'était pas pour leurs prises de position féministes ni pour un souci commun de lutter pour l'émancipation des femmes, mais c'est parce qu'elles étaient célèbres, reconnues médiatiquement et inscrites au classement Forbes des femmes puissantes, qu'elles avaient été choisies.

Pouvoir, célébrité, reconnaissance médiatique seraient la marque de la puissance féminine ?

Commencer par analyser le rapport des femmes au pouvoir aurait été bienvenu, car si l'impuissance des femmes peut quelquefois nous désespérer quand elle les transforme en victimes, que l'on ne nous propose pas de suivre le modèle de Margaret Thatcher ou de Christine Lagarde !

Françoise Héritier écrit : « *Un leader féminin n'a pas de qualités ni de défauts fondamentalement différents de celles d'un leader masculin.* »

Pas question de faire l'autruche féministe, la critique du pouvoir – détenu par un homme ou une femme – devrait être la même.

Le pouvoir corrompt et aboutit le plus souvent à la domination sur les autres qui s'impose sans respect, écrasant tout ce qui lui barre le passage ; il flirte sans retenue avec les injustices et les inégali-

tés, il donne à celle ou celui qui le détient un dangereux sentiment de supériorité, une confiance extrême en son jugement et une dévalorisation de celui des autres. Ce pouvoir-là, que l'on soit femme ou homme, nous devons le refuser.

Alors que voudrait dire la puissance des femmes ?

Les interviewées elles-mêmes ne se reconnaissent pas vraiment dans le miroir qu'on leur tend et hésitent.

Leïla Slimani, auteure, à la question posée, répond : « *Je ne sais pas si je suis une femme puissante, je suis une femme qui n'est pas impuissante, ce qui est déjà beaucoup, et qui accepte de déplaire.* »

Bettina Rheims, photographe : « *Je suis une femme forte plutôt que puissante, la puissance pour moi ce n'est pas totalement propre, il y a dedans une forme de domination et d'ambition même si j'assume l'ambition.* »

Laure Adler, journaliste, cite Marie Ndiaye qui a écrit *Trois femmes puissantes* et pour qui « *la puissance, c'est la possibilité de faire, de se tenir debout, de respecter sa dignité.* »

Delphine Horvilleur, rabbine, explique que « puissante, c'est un adjectif que je trouve suspect » et que beaucoup de femmes souffrent du « syndrome de l'imposteur », de l'impression qu'elles ne sont pas à leur place dès qu'elles quittent leur place de domestique traditionnelle.

Christiane Taubira affirme que la puissance, c'est vaincre sa peur, ne pas se sentir victime.

À travers leurs réponses et nos propres interrogations, une autre définition de la puissance féminine se dessine :

Une femme puissante, pas forcément une femme célèbre, mais une femme qui lutte pour ses droits en dominant sa peur.

Solange

1. Émission de Léa Salamé qui se considère sans doute comme « puissante ». Les journalistes – femmes ou hommes – se sentant proches du pouvoir...



AU NOM DE LA LOI

**Quand
les grands serviteurs
du pouvoir sont d'une
bêtise monumentale, ils appli-
quent la loi, rien que la loi. Et dans
ce cas de figure, il s'agit pour ces
Messieurs les préfets de veiller à ce
que l'ordre établi ne soit pas cham-
boulé par l'arrivée en puissance de
femmes aux postes d'encadrement
dans la fonction publique. C'est
au nom de la parité que cette
société patriarcale doit
être protégée.**

*« Le plus grand malheur des hommes,
c'est d'avoir des lois et un gouvernement.
Tout gouvernement est un mal,
tout gouvernement est un joug. »*

François-René de Chateaubriand (1768-1848)



La parité ne vaut pas l'égalité

Contrairement à ce que laisse croire le discours dominant, la parité n'est pas l'égalité. Et la loi dite « Sauvadet » du 12 mars 2012 est bien là pour le rappeler : elle impose une montée en puissance de la parité dans les nominations de l'encadrement de la fonction publique. Elle fixe des quotas censés aller vers la parité. Cette parité a ses limites, il ne faut tout de même pas exagérer !

Depuis 2017, il faut respecter la proportion de 60/40 d'hommes-femmes et, pour faire bonne mesure, dans un souci de justice, cette proportion vaut dans l'autre sens [sic].

C'est ainsi que la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse vient d'écoper d'une amende de 90 000 euros pour compter trop de femmes dans son équipe de direction. Dans son courrier, la préfecture de l'Ain indique que, sur les cinq dernières nominations, quatre femmes ont été nommées pour un seul homme. Quel crime !

Vous faites quoi des compétences Monsieur le Préfet ? Ah ! J'oubliais que, pour vous, certainement les femmes sont moins compétentes que les hommes ou alors vous pensez qu'il vaut mieux un homme incompetent plutôt qu'une femme compétente. Une personne incompetente, on peut la manipuler, la phagocyter comme l'on veut...

Quel vilain mot « parité », ce n'est qu'un concept d'État inique qui n'a rien à voir avec l'égalité et les compétences des individus. Il a seulement pour but, dans cette société machiste, d'éviter que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à des

postes de cadres dans l'administration. La question ne se pose pas pour les emplois intermédiaires, là les hommes peuvent être plus nombreux que les femmes, ce n'est pas un problème. Ils peuvent régner en maîtres sur les femmes, imposer leurs commandements, jouer aux petits chefs, voire promettre de l'avancement, de la promotion à condition qu'elles soient très très gentilles...

Courage, fuyons !

« Une femme qui voterait les lois, discuterait le budget, administrerait les deniers publics, ne pourrait être qu'un homme. »

Charles Nodier (1780-1844)

Qu'est-ce que tu attends, Marlène (Schiappa) pour réagir à cette injustice, toi qui t'agites énormément dans les médias et à la radio ? Tu as plutôt tendance à brasser de l'air... et à te reposer sur les autres et notamment dans cette affaire, où tu demandes au ministre de l'Intérieur « Castaner » de trouver un moyen pour détourner la loi...

Mais toi, ne pourrais-tu pas demander l'abrogation de cette loi « Sauvadet » castratrice qui, depuis maintenant sept ans, est immuable et s'est installée dans la durée. Elle est le symbole de cette société inhumaine et patriarcale, dont tu es la digne représentante. Un paradoxe pour une femme comme toi qui prétends défendre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il y a encore du pain sur la planche...

J.

La loi Sauvadet 2012

est une loi des plus stupides : au nom de la résorption de l'emploi précaire, elle impose à tout-e contractuel-le de partir au bout de deux ans (c'est-à-dire quand la personne est formée à son poste et opérationnelle) si elle n'a pas réussi un concours – encore faut-il qu'il y ait un concours d'organisé – pour intégrer la fonction publique. Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Les résultats de résorption du chômage n'ayant pas été au rendez-vous, cette loi a été prolongée...

FEMMES ET PRISON [2]

Dans le monde invisible de la prison, les femmes sont une minorité. Pénalisées par leur faible nombre, elles subissent des discriminations spécifiques.

Dans la première partie de cet article, parue dans le n° 9 de *Casse-rôles*, ont été présentés quelques éléments de la réalité des femmes en prison : comment elles y vivent et pourquoi elles y entrent. Dans ce second volet, sont abordées d'autres questions, comme l'invisibilité des femmes dans les études sur les prisons ou la question de la mixité de la détention, ainsi que les pistes de réflexions et d'actions du Genepi* sur les relations entre militantisme féministe et militantisme anti-carcéral.

L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison

Trop peu nombreuses pour compter, les femmes continuent d'être ignorées comme contrevenantes ou détenues. Mais ce type d'explication par le nombre ne suffit pas. Les processus par lesquels les femmes sont invisibilisées dans la recherche reposent sur trois figures, avec leur principe de justification et leurs effets.

- Les nombreuses recherches sur les « détenus », sans plus de précision, portent généralement sur les hommes. Et, en portant essentiellement sur les prisons d'hommes, elles contribuent ainsi à considérer la situation de ces derniers comme la situation universelle.
- Outre que ces études sur les femmes sont peu encouragées, elles sont souvent catégorisées comme des études féministes ou marginalisées portant sur les catégories particulières de détenues. Le processus de non-distinction conduit à la disparition des femmes dans la masse des détenues en amont de la recherche, et donc à la non-prise en compte des différences genrées de traitement.
- Celui de l'androcentrisme conduit à négliger la situation particulière des détenues pendant la recherche, du fait même de la complication à prendre en compte ces cas particuliers et peu représentatifs. Celui de la valorisation de la différence, s'il favorise la compréhension du traitement différencié réservé aux détenues, contribue *in fine* à confiner les recherches sur les prisons de femmes dans la catégorie des études sur les femmes et, ainsi, à les faire disparaître des recherches de la prison en général.

Cependant, depuis 2017, Natacha Chetcuti-Osorovitz et Patricia Paperman ont animé un séminaire intitulé « Genre et monde carcéral ».

Le premier cycle du séminaire, « Perspectives éthiques et politiques », a pour objectif de construire une réflexion sur l'émergence récente, dans le champ des sciences sociales, de travaux portant sur les femmes en prison. Le questionnement sur le rapport entre genre et expériences carcérales vise à interroger les transformations en cours du monde carcéral et à identifier leurs effets sur la détention féminine en particulier. Après avoir restitué l'état des travaux antérieurs et les ques-



Une scène du film *3000 Nuits* de la cinéaste palestinienne Maï Masri.

tionnements, les huit interventions de l'année 2017-2018 s'attachent à donner un premier état des lieux à travers un ensemble de thématiques ; entre autres : le lien entre le statut d'auteurs et de victimes de violences ; l'incarcération de masse à l'aune du partenariat public/privé ; l'incidence des normes de genre sur les figures persistantes des femmes criminelles ; le rapport entre violences sexuées et parcours carcéraux.

Pour 2018-2019, le thème retenu est « Disciplinarisation de la peine et expériences des violences ». Ce second cycle a pour objectif d'approfondir le questionnement sur le rapport entre genre et expériences carcérales, autour de nouvelles questions : la disciplinarisation carcérale au sens de l'apprentissage des normes carcérales et de leur concrétisation quotidienne dans le parcours d'exécution de la peine, la criminalisation de la peine et les violences ressaisies au prisme du genre. Les huit interventions s'attachent à développer, de manière non exhaustive, les thématiques suivantes : logiques de répression et d'enfermement analysées du point de vue du genre, criminalisation de l'exercice de la violence, normes de

* Genepi : Association pour le décloisonnement des prisons.



 genre et figures de femmes criminelles, conception de la violence politique exercée par des femmes, organisation pédagogique en prison et hiérarchisation des délits, travail en prison et formes de résistances genrées. Ces nouveaux questionnements permettent la mise en perspective de l'univers carcéral et de ses modes de fonctionnement, par la mise en lumière de leurs rapports aux mondes de la justice, du droit, de l'Éducation nationale, et du politique.

La mixité en détention est-elle envisageable ?

La séparation hommes/femmes est une pratique sociale dont les fondements sont issus de représentations contestables : la séparation des sexes et l'interdiction des rapports sexuels ne sont pas justifiées en droit. Étant donné que la séparation des sexes est marginale hors les murs, le retour à la société extérieure sera d'autant plus difficile pour les détenues. La séparation des sexes et la privation sexuelle sont à l'origine de frustrations, qui peuvent devenir sources de déviances ou de violences. L'absence de l'autre sexe crée des déviances, l'autre ne pouvant être que fantasmé et non réel. La séparation des sexes en détention accentue des discriminations existantes à l'extérieur et en crée de nouvelles.

Au sein même de la population carcérale, la mixité est une liberté supplémentaire qui ne fait pas l'unanimité. Les modalités de son introduction suscitent de nombreuses interrogations et parfois le rejet, au nom de l'équité ou de la sécurité. D'autre part, hors les murs, la mixité en détention est regardée d'un mauvais œil, car la privation sexuelle est souvent considérée comme partie intégrante de la peine.

Quand est évoquée la mixité en détention, c'est la question des rapports sexuels qui est omniprésente. Or, lorsque – à l'occasion d'un séminaire – les militants·es du Genepi se sont posé la question de l'introduction de la mixité en détention, ils et elles ne l'envisageaient pas particulièrement sous cet aspect, mais plutôt sous celui du mélange des genres, permettant des interactions sociales plus riches.

Les actions et réflexions du Genepi

Créée en 1976 par des étudiants·es, l'association Genepi a pour objectif de « tendre la main » aux prisonniers en leur apportant des savoirs. Après de fortes mutineries, l'administration accepte ses interventions pour obtenir une paix sociale.

Après plus de quarante ans d'existence, le Genepi a radicalisé sa vision de la prison. Ses interventions sont davantage axées à l'interne des prisons sur des ateliers socioculturels (photo, revue de presse, débats, etc.) et, à l'externe, sur l'information et la sensibilisation du grand public aux questions de décroïsonnement et de « faire tomber les murs ».

Les opinions très critiques du Genepi ont eu pour conséquence la rupture de la convention avec l'administration pénitentiaire en 2018, faisant ainsi cesser les ateliers et supprimant la subvention allouée auparavant. Une nouvelle convention a été signée en avril 2019, mais elle sera longue à être mise en place, en raison des fortes réticences des directions locales.

Tout-e-s les prisonnier·ère-s sont politiques !

Comme dans le reste de la société, la prison n'échappe pas aux injonctions patriarcales : les femmes doivent être douces et soumises à un ou à des hommes, et si elles commettent des actes répréhensibles, c'est parce qu'elles sont manipulées, complices ou amoureuses, mais jamais actrices. En échange de cette vision réductrice, elles bénéficient parfois de plus de clémence de la part du système judiciaire.

En revanche, quand leurs actes sont interprétés comme une « trahison de genre », tels que les infanticides ou le fait de se défendre face à un conjoint violent, elles vont être davantage punies.

Leur vie en prison va être également marquée par le système patriarcal : la détention est pensée pour les hommes, et les femmes y sont « impensées ». Sauf à concevoir la prison comme une rééducation à la féminité ! Les ateliers qui leur sont proposés portent sur les activités traditionnellement dévolues aux femmes : cuisine, couture, buanderie ou beauté et maquillage... Le 8 mars est organisé un défilé de mode !

Et il n'y a qu'aux femmes qu'on demande « qui va s'occuper des enfants ? ».

Un cumul des discriminations

Les personnes transgenres (Hommes vers Femmes) sont incarcérées dans les quartiers d'isolement des hommes, 23 heures sur 24. Elles y subissent de la part des matons des violences et des insultes transphobes.

La question de l'origine ethnique des femmes emprisonnées ne reste pas non plus à la porte de la prison. En Île-de-France, par exemple, les femmes d'origine Rrom ayant commis des vols sont surreprésentées car elles sont jugées « irrécupérables ». Dans la même situation, les autres femmes sont beaucoup moins poursuivies.

Les femmes en prison se révoltent-elles ? S'évadent-elles ?

Il y a peu d'exemples de mutineries car les femmes ont tellement intégré de règles qu'elles se défendent peu. Cependant, on peut citer la révolte des femmes à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en avril 2016. Elle fut déclenchée par la mise en place d'un nouveau logiciel, les conditions de vie se durcissant, avec notamment le passage de deux à une seule promenade par jour. Les femmes alors refusent de remonter de promenade, tambourinent sur les portes et écrivent lettres et pétition.

Les évasions sont elles aussi exceptionnelles, en raison notamment de l'isolement et du manque de solidarités extérieures.

Genrer et punir

Un chapitre du numéro spécial de la revue du Genepi, *Passe-murailles*, s'interroge sur comment concilier féminisme et anti-carcéralisme.

D'où plusieurs réflexions...

LES PRISONS !

- Quel constat du traitement par la justice des crimes et délits sexistes ? En 2017, on ne compte pas moins de 250 000 victimes de viols et de tentatives de viols, mais seulement 9 % ont porté plainte. Et seule une plainte sur dix aboutit à une condamnation. En 2016, 1 299 condamnations pour viols et 155 419 pour infractions en matière de stupéfiants...

Il y a donc urgence à cesser de minimiser les violences sexistes, à écouter les victimes et à les protéger.

- La prison, loin d'être l'institution rêvée pour la prise en charge des comportements sexistes, est une institution extrêmement genrée, qui reproduit des logiques sexistes et patriarcales. Demander plus de répression contre les auteurs de violences sexistes, c'est cautionner des politiques racistes et classistes, sans traiter les violences sexistes elles-mêmes.

- Il n'est pas de la responsabilité des victimes de trouver une solution pour leurs agresseurs ! La société doit cesser de penser uniquement à la punition des agresseurs pour se préoccuper davantage des victimes, les écouter et les protéger. Elle doit trouver des solutions pour séparer l'agresseur de sa ou ses victimes.

- La police et la justice, conçues sur la base de la domination, ne nous sauveront pas du patriarcat ! Organiser des groupes non mixtes de solidarité entre femmes et des formations obligatoires sur le sexisme, s'affirmer en groupes de femmes pour dire NON aux violences sexistes, sont quelques-unes des actions mises en œuvre par le Genepi.

Prisons et société ne pourront changer qu'ensemble vers des relations plus respectueuses et plus égalitaires entre les femmes et les hommes, comme entre les différents groupes humains !

Élisabeth Claude
co-animatrice de l'émission Femmes libres
sur Radio libertaire (89,4 MHz),
mercredi de 18h30 à 20h30

Cet article fait suite à l'émission Femmes libres sur Radio libertaire du 17 avril 2019, consacrée à ce thème, avec Sophie, militante du Genepi. L'émission peut être écoutée sur le blog <https://emission-femmeslibres.blogspot.com>

POUR EN SAVOIR PLUS...

Site du Genepi : <https://www.genepi.fr>

« Genrer et punir », *Passe-murailles*, n° 73, juillet-août 2018.

POUR CET ARTICLE, ONT ÉGALEMENT ÉTÉ UTILISÉS LES SITES ET ARTICLES SUIVANTS :

http://parcoursdefemmes.free.fr/?page_id=561

<https://oip.org/decrypter/thematiques/conditions-de-detention/femmes-detenu/es/>

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/les-femmes-detenu/es-10023.html>

Faustine Büsch, Odile Timbart, « Un traitement judiciaire différent entre femmes et hommes délinquants », in *Femmes et hommes, l'égalité en question*, 2017, 18 p.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586464?sommaire=2586548>

Corinne Rotin, *L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01756713/document>

La mixité en détention est-elle envisageable ?

https://www.genepi.fr/wp-content/uploads/2018/06/2009_La-mixite-en-detention-est-elle-envisageable.pdf

Lettre depuis la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, 10 mai 2016 :

<https://infokiosques.net/IMG/pdf/Lettredepou/fleurymai2016-pageparpageA4.pdf>

Séminaires Genre et monde carcéral

<http://www.natachachetcuti.com/genre-monde-carceral/>
<http://www.idhes.cnrs.fr/genre-et-monde-carceral/>

Dossier Prisons : « Défaire le mur », *CQFD*, n° 177, 6/2019

DEUX EXPOSITIONS RÉCENTES ONT PORTÉ SUR LES FEMMES ET LA JUSTICE.

Présumées coupables – xiv^e-xx^e siècle

PARIS, HÔTEL DE SOUBISE, 30 NOVEMBRE 2016-27 MARS 2017.

Restituer la voix des femmes à travers les pièces de procédure de la fin du Moyen Âge au xx^e siècle, telle est l'ambition de cette grande exposition. Plus de 320 procès-verbaux d'interrogatoires – parfois seules traces écrites de destinées fragiles – nous livrent les propos tenus par des femmes confrontées aux juges qui les questionnent. L'exposition privilégie cinq archétypes : la sorcière en Europe aux xvi^e-xvii^e siècles, l'empoisonneuse, l'infanticide, la pétroleuse de la Commune de Paris et, enfin, la traîtresse incarnée le plus souvent par la femme tondu(e) lors de la Libération.

Confronter archives judiciaires et représentations sociales de la femme dangereuse est aussi un des buts de l'exposition.

Catalogue de l'exposition : *Présumées coupables. Les grands procès faits aux femmes*, éditions de l'Iconoclaste et Archives nationales, 25 €. <https://www.editions-iconoclaste.fr/livres/presumees-coupables/>

Exposition « Détenues » de Bettina Rheims

CHÂTEAU DE VINCENNES, 9 FÉVRIER-30 AVRIL 2018
ET CHÂTEAU DE CADILLAC, 1^{er} JUIN-4 NOVEMBRE 2018.

La photographe Bettina Rheims a réalisé en 2014 une série de portraits de femmes incarcérées, intitulée « Détenues ».

Ce projet, soutenu par l'administration pénitentiaire, confronte l'univers carcéral avec celui de la création artistique ; dans un dialogue complexe, il interroge la construction et la représentation de la féminité dans les espaces de privation de liberté et d'enfermement.

De ces rencontres, volontaires, sont nés des portraits saisissants qui nous renvoient au regard que nous portons sur la détention.

Un ouvrage regroupant les photographies accompagnées d'un avant-propos de Robert Badinter et d'un texte de Nadeije Laneyrie-Dagen est édité dans la collection Blanche, Grand format, des éditions Gallimard, 39 €. <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Blanche/Detenues>

Privée de sortie, ta mère...



« Le problème des esprits fermés, c'est qu'ils ont toujours la bouche ouverte... »

Vous n'allez pas me croire, mais c'est vrai de vrai : dans notre beau pays de France, avec liberté-égalité (et même fraternité !) sur tous les frontons de nos mairies et la loi de 1905 prônant le respect de toutes les confessions dans l'espace public, nos sénateurs avaient cru bon d'ajouter, dans le projet de loi Blanquer, intitulé « l'école de la confiance », une disposition visant à interdire le port de « signes religieux » aux parents accompagnant les sorties scolaires.

◆
Nous soutenons celles qui refusent de porter le voile dans les pays où celui-ci est obligatoire. Et nous souhaitons que la liberté de s'habiller comme on le veut – avec ou sans voile – s'applique dans l'espace public de tous les pays.
◆

Même le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, Nicolas Cadène, s'en est ému, c'est dire ! En effet, comme il le rappelle à juste titre, seules les personnes exerçant une mission de service public sont tenues au devoir de neutralité, ce qui n'est pas le cas de celles visées par l'amendement sénatorial, qui sont et restent des personnes privées bénévoles. C'est ce qu'avait déjà explicitement indiqué le Conseil d'État dans son avis du 23 décembre 2013 par lequel il retoquait la circulaire Chatel¹, ministre de Sarko.

Par ailleurs, le rapporteur s'insurge à juste titre contre l'utilisation par les sénateurs de l'adjectif « ostentatoire » pour qualifier les signes religieux auxquels ne doivent pas être exposés les élèves. Or, « ostentatoire » suppose un comportement prosélyte, ce qui est faire un procès d'intention aux mères qui veulent accompagner les sorties scolaires, puisque, bien évidemment, c'est d'elles qu'il s'agit, les mamans voilées.

Comme le rappellent les sociologues A. Hajjat et M. Mohammed², l'idée d'une exclusion justifiée par l'intégration dans la fonction publique n'est pas nouvelle. Cet argument juridique était central au XIX^e siècle pour légitimer certaines exclusions professionnelles.

Il s'agissait alors de ce que l'on appelait « le privilège du national », privilège qui a d'abord permis d'exclure les étrangers des fonctions politiques au moment de la Révolution de 1789, pour ensuite s'étendre à d'autres professions : offices publics et ministériels (par exemple huissiers), mais surtout à certaines professions libérales, telles que les médecins et les avocats. C'est

d'ailleurs cette dernière profession qui a fait appliquer avec le plus de rigueur cette exclusion en faisant valoir que leur corporation exerçait une mission de service public !

Aujourd'hui, risquent d'être concernées non seulement les mères accompagnatrices, mais aussi les travailleuses de la petite enfance portant le foulard, et je dis bien travailleuses parce que les femmes sont, comme chacun sait, les plus nombreuses dans ce secteur.

Discriminez, discriminez, il en restera toujours quelque chose.

En effet, même si cet amendement discriminatoire a finalement été rejeté, l'affaire est révélatrice d'une tendance à la stigmatisation en vue d'exclure une partie de la population, non seulement de la sphère scolaire, mais encore économique, puisqu'il semblerait qu'on nous concocte un projet de loi ayant pour objectif d'imposer une obligation de neutralité à diverses professions, et notamment à celle d'assistante maternelle (même à leur domicile ?). Les femmes portant le hijab ne pourraient donc plus avoir d'agrément pour exercer cette activité, et seraient également privées de tout travail dans les structures collectives (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, etc.).

N'empêche, je serais curieuse de savoir comment on expliquera à un petit mioche pourquoi sa mère ne pourra pas accompagner sa classe lors des sorties scolaires...

Michèle Gay

1. Elle avait pour objectif « d'empêcher que les parents d'élèves ou tout autre intervenant manifestent, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties scolaires ».
2. Islamophobie, comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman », La Découverte, 2016.

FAIRE DES ENFANTS UN DEVOIR ?

L'idéologie de la Bible, commune aux trois monothéismes, « Croissez, multipliez... », demeure le socle d'une idéologie moderne nataliste et nationaliste qui impose de faire des enfants pour « assurer la reproduction du genre humain ». Dans la plus grande partie du monde, nous baignons, que nous le voulions ou non, dans cette idéologie qui est l'une des sources de la soumission des femmes. Il est intéressant d'y revenir.

A bien y réfléchir, cette « obligation » se discute dans tous les cas de figure, qu'il s'agisse de simple reproduction ou d'une augmentation de la population, particulièrement aujourd'hui, après le constat des désastres humains et environnementaux engendrés par les lobbys qui règnent sur ladite « société de consommation de masse », de gaspillage, de surproduction...

Cette obligation idéologique, qui a besoin de l'activité physiologique du ventre des femmes, accompagne l'idée, également biblique, qu'il y a des sociétés (ou des peuples) supérieures, et des sociétés inférieures. Ainsi les Hébreux étaient dits supérieurs aux Cananéens, par décret divin ; par suite les sociétés occidentales, chrétiennes ou juives se sont dites supérieures à toutes les autres sociétés. La preuve, elles les ont dominées, investies, ou écrasées..., entre autres les sociétés musulmanes, qui, après avoir été elles-mêmes dominatrices, sont tombées dans la domination judéo-chrétienne.

Dans ce qui suit, je suppose connus les textes fondamentaux de la Bible de l'Ancien Testament (par ex. « Josué », « Deutéronome », etc.) et l'excellent livre *La Bible dévoilée* (Israël Finkelstein, archéologue, et Neil Asher Silberman, archéologue et historien, Israéliens tous deux, 2001).

Dans le récit biblique des Hébreux, au VI^e siècle avant J.-C., écrit par les grands prêtres, le nationalisme visant à rapprocher les deux entités d'Israël peuplées d'Hébreux, mais séparées par l'Histoire, proclame le peuple hébreu supérieur, lequel doit régner sur un territoire défini par Dieu.

Pour construire Israël, il fallait un texte idéologique, inspiré par Dieu, qui serve ce nationalisme et justifie une conquête guerrière (entre autres la conquête du pays de Canaan). De la même façon, l'Europe occidentale a conquis, dominé, christianisé les peuples dits barbares ou archaïques, à « bon droit », pour le même motif de fond : une supériorité « incontestable ».

Ce discours, supposé être celui de certains peuples, est en réalité celui d'hommes de pouvoir et des chefs de guerre. Mais il devait requérir le consentement ou la soumission des femmes à faire des enfants pour le compte de ces visées nationalistes et conquérantes des représentants des peuples dits supérieurs, puisque les hommes ne peuvent faire d'enfants tout seuls.

Il fallait donc préciser les raisons pour lesquelles, au nom du peuple, les femmes devaient procréer, et ceci dépasse de loin la seule conception biblique au niveau mondial ; celle-ci l'exprime de la façon la plus claire :

Il convenait de proclamer :

– le droit du mâle à posséder les femmes au nom de Dieu (cf. le devoir conjugal exprimé sous des formes diverses). L'intériorisation de ce droit perdure jusqu'à nos jours dans la tête de l'immense majorité des femmes au niveau mondial ;

– le ventre féminin est biologiquement et congénitalement fait avant tout pour produire l'enfant, d'où la déduction hâtive que la femme connaît un amour maternel inné, et que c'est le motif essentiel et « naturel » de son existence.

Mais comme les processus ne sont jamais homogènes et que la contradiction est en germe en eux, les femmes ont historiquement mal accepté que leur progéniture, conçue en elles souvent péniblement, serve à grossir les rangs des guerriers, même si elles ont parfois revendiqué pour elles-mêmes le droit de défendre le groupe par les armes. Mais procréer pour alimenter en bras l'armée pour la guerre, ça n'a jamais été la tasse de thé des femmes, même acquises au « pouvoir légitime » des hommes. Il a donc bien fallu introduire la volonté divine pour formater les femmes à ce devoir, sans faire intervenir le motif de la nécessité guerrière. Si les femmes se sont pliées à cette exigence, c'est qu'elles ont fait leur cet ordre divin par une persuasion psychologique tout à fait perverse, ordre sans lequel elles n'auraient jamais pu finalement consentir.

Les hommes ont tenté, dans de nombreuses sociétés (entre autres africaines mais pas seulement) de soustraire à l'éducation des femmes le jeune garçon à la puberté, et de le confier à une éducation masculine pour le préparer au maniement des armes et à la vie rude de la guerre. C'est l'aspect formatage historique du comportement et de la pensée masculine.

Toutes les religions vont s'appliquer à justifier la nécessité de faire des enfants et l'opprobre qui doit toucher toute femme sans compagnon et sans enfant.

De ce point de vue, les religions ont fourni le soubassement mental justificateur indispensable au patriarcat pour alimenter la guerre en bras, même si celles-ci ont également permis la pitié et la consolation aux humains, face à la misère ; et mieux, même si elles ont nourri la poésie, par exemple « le Cantique des cantiques » dans la Bible, ou la musique et l'art dans l'expression de la souffrance ou de la joie. Car, comme nous le disions plus haut, la contradiction est au centre de toute expression humaine.

Il y a toujours eu des individus pour raisonner sans se référer à un Dieu, mais c'est avec le surgissement de l'État laïc et le combat social que la pensée s'est développée hors des normes religieuses.

C'est ainsi que les femmes, comme les hommes, se sont mis à penser, pour certains, que le droit d'avoir ou de ne pas avoir des enfants est un droit fondamental incontournable.

Anne-Marie Chartier

LA GUERRE

Une affaire de partage du pouvoir entre chefs de guerre, où le sexe est omniprésent

Pour moi, vieux toujours plus en colère, à la veille de ma mort, je dis que les décisions de guerre n'ont jamais été une affaire de femmes. Mais celles-ci, qui en sont les premières victimes, peuvent y jouer un rôle ou très positif, ou très négatif: par exemple ma mère !



◆
**C'est pour satisfaire
les sens
qu'on fait l'amour,
et c'est pour
l'essence
qu'on fait la guerre.**

(Raymond Devos)



Celle-ci me disait quand j'avais 14 ans : «Le service militaire fera de toi un homme». Et elle précisait : «Tu apprendras enfin à obéir à n'importe quel ordre. Tu entends : obéir à l'autorité les yeux fermés brisera ta révolte». Ces paroles me tordaient l'estomac. Je criais «Jamais» ! Pourquoi ? J'aurais pu, comme mon frère aîné, avoir une relation fusionnelle avec tous ces clichés terribles. Peut-être que ce frère ne m'a pas laissé de place ! Ce qu'on devient tient peut-être à peu de chose...

J'étais épouvanté. Je travaillais mal, je chahutais, j'étais l'indiscipline même. Et ma mère voulait faire de moi un sujet soumis à l'ordre social. Mon père, qui me défendait de pleurer, était d'accord mais laissait parler ma mère.

J'ai fait l'école buissonnière. En 1959, en pleine guerre d'Algérie, je n'ai pu bénéficier du sursis comme étudiant. J'avais 18 ans, j'étais bon pour l'Algérie. J'avais adhéré au PCF contre mes parents et j'étais magasinier. Je voulais désertir. Mais le PC m'enjoignit de partir en faisant à la fois mon devoir de patriote (!), et d'opposant à la guerre ! La chose et son contraire !

Je n'ai pas répondu à l'appel, les flics sont venus me chercher et m'ont emmené, menotté. J'étais dans les pires tourments de conscience. J'ai été mis au trou direct, puis l'armée a eu une autre idée géniale. Elle m'a envoyé en Algérie pour faire les gardes de nuit dans les pires conditions.

Sur place, j'ai refusé de porter un fusil en le tenant à l'envers, et j'ai dit que je le donnerais aux fellaghas... Je suis passé en conseil de guerre et mis en prison. J'aurais pu être fusillé.

**Je me suis demandé
pendant des centaines de jours
ce qu'était un homme.**

J'y suis resté plus de deux ans jusqu'à la «paix». J'y ai croisé des hommes qui devenaient fous et pleuraient comme des misérables. Ils ne pouvaient pas faire cette guerre mais se prenaient souvent pour des «lavettes». Certains doutaient qu'ils étaient des hommes, parce qu'ils avaient peur.

J'ai appris en prison que des militaires français, faits prisonniers par les Algériens, avaient été

émasculés, tués, et que leurs couilles avaient été mises dans leur bouche. J'en pleurais et je ne pouvais plus dormir. J'ai compris que cet acte barbare était la réplique guerrière des tortures infligées aux «indigènes», particulièrement à partir de leur sexe jusqu'à ce que mort s'ensuive, et du viol de leurs femmes et jeunes filles en public.

J'ai lu plus tard que les Pachtones afghans avaient riposté de la même façon aux exactions des Anglais dans la guerre de tentative de domination de leur pays en 1839. Les Anglais furent vaincus, car les Pachtones furent d'une cruauté sans précédent contre tout Européen qui voudrait les annexer.

C'est donc une longue tradition qui en dit long sur le plan symbolique, sur l'utilisation réciproque de la destruction du sexe entre hommes dans la guerre, et sur les violences infligées aux femmes par le sexe pour soumettre des populations.

En Algérie, il ne s'agissait pas de «pacifier», mais de briser, voire d'exterminer, dans la continuation des violences d'occupation de 1830.

J'ai compris comment les chefs de guerre instrumentalisaient le sexe des combattants hommes, entre prostitution, droit de cuissage sur les femmes, puis viol en groupes, entre autres pour vaincre leur terreur et se prouver qu'ils étaient des hommes.

Je m'interrogeais sur mon sexe. Je me sentais devenir impuissant. Comment aurais-je pu en faire un outil de guerre ? Aucune pensée excitante ne me permettait plus de bander. Ma mère, en construisant ma révolte depuis toujours, m'avait amené à me demander si ce que j'avais entre les cuisses était monstrueux ou non !

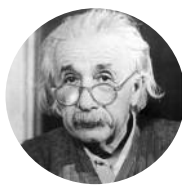
J'avais toujours considéré, jusque-là, que mon sexe était une partie tendre et caressante de moi-même vis-à-vis des femmes, et soudain j'en avais honte.

Le rôle du sexe est fondamental dans les préparatifs de guerre, dans son déroulement, dans l'émulation des combattants, dans le vécu de la victoire, dans l'installation de l'occupation, dans les rapports abominables avec les femmes... Et tout cela au nom de la démocratie et de la civilisation.

Je suis convaincu que la guerre n'est qu'une affaire de combat de chefs de guerre déguisés en gouvernements, en puissants (pouh ! je pense aux financiers), sous l'habillage de fausses raisons politiques et économiques, de mensonges... et que la valorisation du sexe de l'homme comme outil de domination est prépondérante.

J'ai lu des écrits sur le carnage d'un kamikaze en Afghanistan, le 17 août dernier, entre autres dans un article contre la communauté chiite Hazara. 63 morts, essentiellement des femmes et des enfants. Je ne crois en rien aux oppositions confessionnelles. Les chefs de guerre veulent terroriser la population, l'asservir, avec n'importe quel discours. Ils veulent du pouvoir sur des territoires, de l'argent, des femmes pour la baise, des postes qui les feront bander (excuse-moi !) dans un gouvernement quelconque, n'importe lequel. Un chef de guerre est un homme formaté qui a un petit pois à la place du cerveau.

Jamais une femme ne pourrait remplir ce rôle, même si des hommes le voulaient, pour se couvrir.



“ Il apparaît malheureusement que certains États mettent sur pied et entretiennent jalousement des armées dans lesquelles ils engloutissent leur argent et leurs jeunes gens. Tant que de telles armées existeront, les colonels qui les dirigent voudront justifier leur existence. Ce n'est qu'au prix de l'affranchissement de cette militarisation que l'homme cessera de faire la guerre. »

Albert Einstein (1879-1955)

Parce qu'elles ne peuvent accepter le viol et les tueries contre les enfants.

Rappelle-toi qu'en Birmanie, les bonzes de l'armée ont jeté dans des brasiers des enfants de Rohingyas. Tu vois, ça me fait pleurer ! Comment être un homme aujourd'hui, sinon en hurlant contre la guerre !

Fred, le 30 août 2019

(Propos recueillis par Anne-Marie Chartier.

Fred s'est mis à pleurer en me disant : « je ne peux plus... »)



AUTRICHE

Une grand-mère centenaire contre la droite et l'extrême droite

Depuis 1990, Lisel Heise défendait l'ouverture dans sa commune de Kirchheimbolanden, en Rhénanie-Palatinat (ouest), d'une piscine municipale extérieure. En vain ! Elle ne réussissait pas à se faire entendre.

« Quand j'ai commencé, certains ne voulaient vraiment pas m'écouter et sont allés jusqu'à débrancher la prise du micro, lors d'une réunion publique », raconte-t-elle.

C'est ce geste autoritaire qui a été pour elle l'élément qui a fait qu'elle s'est présentée aux élections municipales dans sa ville, le 26 mai 2019, sous l'étiquette « Wir für Kibo » (ensemble pour Kibo, contraction de Kirchheimbolanden), un parti qui défend le développement durable, la participation citoyenne et la mobilisation des jeunes.

Contre toute attente, elle a été élue quelques semaines après avoir soufflé ses cent bougies.

Ce qui lui fait dire avec beaucoup d'humour : « Aujourd'hui, les gens du monde entier viennent me parler. Qui rit désormais ? »

Lisel fait également partie d'une vague montante de personnes âgées qui refusent de rester à l'écart de la vie publique, à l'image du mouvement « Oma gegen Rechts » (les grands-mères contre la droite et l'extrême droite). Ce mouvement a été lancé en 2017 en Autriche et a franchi la frontière pour s'implanter en Allemagne. Il rassemble régulièrement des femmes âgées qui veulent tirer les leçons de l'Histoire et s'opposer au racisme.

Les bonnets de laine roses !

C'est vêtues de leurs « bonnets de laine roses » que les mamies du collectif des « grands-mères » manifestent chaque semaine à Vienne en Autriche, pour protester contre la politique du gouvernement de coalition de la droite et de l'extrême droite.

Ce collectif des « Omas gegen Rechets », littéralement mouvement des « mamies contre la droitisiation », multiplie les actions, les initiatives pour alerter et faire prendre conscience à la société civile autrichienne et plus particulièrement à la jeunesse du danger de la dérive fasciste de l'Autriche et la banalisation de l'extrême droite.

Les « Omas » dénoncent la haine religieuse, la xénophobie, la politique raciste et anti-immigration du gouvernement. « Les bonnets de laine roses » veulent faire prendre conscience de l'inertie de la population face aux idées nauséabondes qui pénètrent les cerveaux sans que personne ne s'en émeuve.

« Avec la montée du fascisme, nous les grands-mères, il ne peut plus nous arriver grand-chose... quoique ce ne soit pas sûr ! « Mais les jeunes, ça les concerne ! »

Le mouvement a été créé au lendemain des élections législatives d'octobre 2017 qui a porté au pouvoir les conservateurs de l'ÖVP et l'extrême droite du FPÖ. Il est issu de l'Autriche profonde. Les retraitées qui le composent sont l'émanation de divers horizons professionnels : des mamies sans profession, des enseignantes, des travailleuses, des journalistes, des comédiennes, etc.

J.

AU MAROC, 490 HORS-LA-LOI...

◆
« Peut-on être libre ou esclave en liberté provisoire quand nous nous soumettons aux lois imposées par autrui ? »
 ◆

Mofaddel Abdenahim

LE MANIFESTE des « 490 hors-la-loi » publié dans *le Monde*, coécrit par l'écrivaine Leila Slimani et la cinéaste Sonia Terrab et signé par 490 femmes marocaines, fait référence à l'article 490 du Code pénal marocain.

Ces 490 femmes revendiquent avoir violé les lois en vigueur au Maroc. Le texte en forme de pétition est ouvert à toutes et à tous. Il a été signé par le journaliste franco-marocain Ali Baddou.

L'article 490 du Code pénal marocain punit d'emprisonnement d'un mois à un an toutes personnes de sexe différent qui, n'étant pas unies par les liens du mariage, ont entre elles des relations sexuelles.

Quant à l'article 453 du Code pénal, il punit l'avortement sauf dans le cas où la vie de la mère est en danger. Il prévoit jusqu'à deux ans de prison pour une femme qui se fait avorter, d'un an à cinq ans pour quiconque pratique un avortement sur autrui.

Au Maroc, 600 à 800 avortements clandestins sont pratiqués chaque jour, selon les estimations de diverses associations.

Un texte puissant

« Nous citoyennes et citoyens marocains, déclarons que nous sommes hors-la-loi. Nous violons les lois injustes, obsolètes, qui n'ont plus lieu d'être. Nous avons eu des relations sexuelles hors mariage. Nous avons subi, pra-

tiqué ou été complices d'un avortement. Nous avons appris à feindre, à composer, à faire semblant. Pour combien de temps encore ?

Chaque jour, je me rends coupable d'aimer et d'être aimée. Chaque fois qu'une femme est arrêtée, je me rends complice. Je me dis : ça aurait pu être moi puis je me tais, je passe mon chemin, je m'efforce d'oublier... Mais je n'y arrive plus. Car mon corps m'appartient, il n'appartient ni à mon père, ni à mon mari, ni à mon entourage, ni aux yeux des hommes dans la rue, et encore moins à l'État. »

La publication de ce texte, le 23 septembre, coïncide avec la troisième audience du procès d'Hajar Raissouni. Cette dernière est en détention depuis la fin du mois d'août. Elle risque jusqu'à deux ans de prison ferme, voire cinq ans, pour « avortement » et « débauche » (sexes avant le mariage).

Procès inique... car politique

En prétextant l'avortement et la débauche, le pouvoir veut faire pression politiquement sur le journaliste pour qu'elle cesse de dénoncer les injustices et les atteintes aux libertés perpétrées par le pouvoir. Il veut atteindre Hajar dans sa chair et mettre en cause son honnêteté, son intégrité pour la discrediter.

Du manifeste des « 343 salopes » au « 490 hors-la-loi », le chemin est semé d'embûches mais plein d'espoir.

Nous espérons que la mobilisation faite autour du procès d'Hajar Raissouni et que le manifeste des « 490 hors-la-loi » auront un impact sur le pouvoir marocain et qu'il sera amené à déclarer nulles et non avenues toutes les lois scélérates qui portent atteinte à la liberté du peuple.

En France, le manifeste des « 343 salopes », paru le 5 avril 1971 dans *le Nouvel Observateur* à l'initiative de Simone de Beauvoir, et les luttes nombreuses et dures menées par les associations et les mouvements féministes, ont permis de déboucher sur la loi du 17 janvier 1975 (dite loi Simone Veil) sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et sur la dépénalisation de l'avortement.

J.



AU PAYS DE LA RÉVOLUTION CONFISQUÉE: MEURTRE D'UN ODIEUX PATRIARCHE PAR SES TROIS FILLES

À U PAYS de la révolution sociale russe de février 1917, confisquée en octobre par une minorité en vue d'une insurrection armée d'hommes qui voulaient le pouvoir, la grande Alexandra Kolontaï avait pu cependant, dans la liesse populaire de l'époque, faire valoir l'un des premiers Codes de la famille en faveur des femmes, des enfants, des homosexuels...

Ce code n'avait déjà plus d'effet en 1924, et Alexandra Kolontaï fut reléguée à des tâches de représentation dans les ambassades. Un patriarcat féroce reprit ses droits, sous couvert d'idéologie libératrice, en réalité dans le cadre d'une dictature de parti unique contre le peuple.

Néanmoins, sous la pression des femmes, le Code pénal conserva jusqu'en 2017 les traces pâlies des droits de femmes. Les violences domestiques relevaient du délit. Mais, en 2017, sous la pression de Poutine (ex-membre du KGB), la loi a modifié la nature de l'infraction, transformant le délit des coups et blessures, régi précédemment par l'article 116 du Code pénal russe, en infraction administrative punie d'une amende de 30 000 roubles (485 €) ou de 15 jours de détention provisoire ou de 120 heures de travaux d'intérêt général.

Selon différentes sources, environ 10 000 femmes meurent chaque année à la suite des violences domestiques. En fait, il y en aurait bien plus.

Le 27 juillet 2018, trois sœurs, violentées régulièrement par leur père, organisaient son meurtre pendant son sommeil. Celui-ci avait mis sa femme et son fils dehors pour régner sur ses filles qui n'allaient plus à l'école. Malgré une plainte de la mère, les services sociaux prétendaient ignorer la situation, en moquant les dénonciations dites « occidentales » contre les hommes, appuyés en cela par les ultraconservateurs et l'Église qui, selon *le Monde* du 19 juillet, voyait « la main de Dieu » derrière le châtement dispensé par le mari.

C'est beau pour un pays qui prétendait être à l'avant-garde des droits des ouvriers, des peuples et des femmes !

Les trois sœurs sont actuellement en résidence surveillée avant leur procès. La mobilisation en leur faveur a permis de réunir 250 000 signatures, ce qui, pour un pays qui vit dans la peur de l'arrestation, est important. Les manifestations féministes y sont interdites. Un bref rassemblement a pu avoir lieu, vite dispersé par le groupuscule « l'État masculin » qui compterait 130 000 membres.

En décembre 2018, Vladislav Pozdnyakov, à la tête de ce groupuscule, a été condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans. Arrêté fin septembre, une perquisition a été effectuée chez lui. Des publications choquantes sur les

femmes, des vidéos et des photos y ont été trouvées. Il a été reconnu coupable d'actions misogynes. Mais ce verdict a été annulé par le tribunal de district soviétique de Nijni-Novgorod. Selon Pozdnyakov lui-même, cela est dû à la décriminalisation partielle de l'article 282 du Code pénal (« Incitation à la haine ou à l'hostilité, ainsi que l'humiliation de la dignité humaine »). Sa condamnation qui a été supprimée.

Le legs culturel et politique laissé par l'URSS est donc indéniablement en faveur du patriarcat...

Juillet 2019

1958-1978: VOL DE MILLIERS D'ENFANTS AMÉRINDIENS

U NE ENQUÊTE (*le Monde*, 6 août 2019) révèle ce problème qui a également touché l'Australie au temps de la colonisation anglaise: voler et adopter des enfants des communautés d'Indiens pour tarir les populations originaires, dites primitives, et détruire leur culture.

Le premier moyen aux USA a été d'enfermer les Indiens dans des réserves sans leur apporter la possibilité de se développer à leur guise, ou de s'intégrer à la population venue d'Europe occuper leurs terres... Tâche difficile et refusée généralement par les Amérindiens.

Les occupants américains ont alors inondé les réserves d'alcool. Les Indiens défaits et désespérés ont hélas saisi cette possibilité d'aliénation et de destruction; et les hommes désœuvrés ont fait des quantités d'enfants à des femmes soumises à leur sort. Les stéréotypes ont voulu faire des femmes indiennes et de leurs compagnons des assistés par principe, incapables de s'occuper de leurs enfants.

À partir de 1958, les autorités américaines inventent l'idée de faire des enfants amérindiens des « petits Blancs ». Ils les volent et les font adopter.



Il est à noter que la pilule contraceptive existe aux USA depuis 1956 et est vendue à partir de 1960. Évidemment, les Indiens à qui on n'offre ni les écoles, ni les hôpitaux, ni les routes, ni les possibilités offertes aux Blancs, ne vont pas se précipiter sur la pilule. Ils refusent tout ce qui vient des Blancs pendant longtemps. Mais la pilule offerte dans le cadre d'un développement autonome aurait pu soulager les femmes de leur terrible condition...

Les USA eurent beau faire, les enfants se souviennent, et retournèrent souvent dans les réserves à l'âge adulte. Il reste à écrire l'histoire des femmes indiennes.

L'ÉLÉGANCE,

Une Journée de l'élégance à l'école...
mais pour quoi faire ?

OU LA JUPE POUR TOUTES ET POUR TOUS ?

Comme dans de nombreux établissements, une Journée de l'élégance est organisée dans mon collège. Cette journée me questionne, et plus j'y réfléchis, plus je comprends qu'elle me dérange. Fondamentalement.

«Élégance», un mot vide de sens

L'an dernier, les collègues qui avaient souhaité mettre en place cette journée avaient pour objectif de valoriser la tenue vestimentaire, la politesse, le savoir-vivre, en plus du fait que c'était l'occasion de «se faire beaux et belles». Soit.

L'année dernière, malgré mes réticences, je m'étais dit qu'il était important de soutenir les initiatives parce qu'il n'est jamais évident de proposer de nouvelles choses pour créer un vivre ensemble qui ait du sens et qui soit positif, mais en même temps, il m'était difficile de m'engager véritablement dans cette action. Tout simplement parce que «élégance», ça ne me parlait pas. Je n'ai donc pas fait d'efforts particuliers ni dans ma tenue, ni dans mon langage, ni dans ma manière d'être. J'avais décidé d'être dans une posture d'observation, pour voir comment la journée était abordée et vécue par les personnels et par les élèves, ce que chacun·e mettait sous «élégance». Le mot «distraction» me paraît assez juste pour résumer les faits et les propos.

Cette année, donc, la question me travaille deux jours avant. Non pas, comme certain·es collègues, parce que je ne sais pas quoi me mettre, mais parce que, finalement, cette action me gêne. À tel point d'ailleurs que j'étais très angoissée à l'idée qu'un·e élève me demande pourquoi nous faisons cela, car j'aurais été bien embêtée pour trouver une réponse à la fois claire, concrète, et satisfaisante, porteuse de sens éducatif et éthique, et je ne voulais pas me mettre en porte à faux vis-à-vis de l'équipe.

Avant la journée, je tâte donc le terrain auprès des collègues. Personne n'en a vraiment parlé avec les élèves, personne n'a abordé le sens de cette journée.

Pour que perdurent clichés et normes sociales

Sachant que nous ne sommes pas le seul établissement à organiser cette Journée de l'élégance, j'ai fait quelques recherches sur Internet. Cela a été édifiant.

Les grands mots comme «tolérance, citoyenneté, vivre ensemble, projet transversal» sont utilisés à tout bout de champ, sans que les liens avec la Journée de l'élégance ne soient clairement expliqués.

Et, en parallèle, on trouve une sorte de définition de ce qu'est l'élégance : une tenue correcte (que j'interprète comme «normale», voire «normalisante»), mais avec des listes parfois extrême-



ment contestables, genrées et enfermantes. On peut lire sur le site de certains établissements scolaires, parfois de certaines organisations syndicales : pantalon, jupe ou robe, maquillage. Lorsque des affiches ont été créées pour l'occasion, on y voit un couple en tenue de soirée, robe et costume. On peut même tomber sur une inspiration directe du sulfureux mouvement Colibri de Pierre Rhabi. Et il y a plus : certain·es se vantent que ce soit l'occasion de montrer que l'élégance n'est pas réservée qu'aux «fortunés», de se réapproprier leurs codes. Est-ce à dire que nous, enseignants et enseignantes, nous devons apprendre aux élèves à entrer dans l'*habitus* des classes sociales favorisées ? Devons-nous considérer que ces normes sont celles que doivent connaître et maîtriser les jeunes ?

Le fait est qu'au collège, l'élégance s'est traduite par la sortie des belles robes, des costumes, des chemises bien repassées, des maquillages soignés, des objets de luxe... Dans d'autres établissements, on est même allé jusqu'à organiser des défilés et des concours visant à distinguer la fille, le garçon et la classe les plus élégant·es (Miss et Mister Élégance !). Dans une école privée hors contrat Espérance Banlieue, à Mantes-la-Jolie, la Journée de l'élégance, valorisant le «chic à la française», était agrémentée d'un repas où la galanterie était de mise : les femmes servies en premier, les chaises tirées pour qu'elles s'asseyent.

On voit bien que la Journée de l'élégance est l'occasion, derrière un folklore sympathique et fascinant, de remettre en lumière les valeurs les plus rétrogrades et excluantes : la courtoisie, souvent accolée à la Journée de l'élégance, le sexisme (quoi qu'en disent les partisan·es de cette action), l'aspiration à détenir les codes sociaux des «fortunés», sans compter le jugement méprisant à l'encontre des élèves qui, dans leur quotidien, ne feraient

preuve ni d'élégance, ni de politesse, ni de tolérance. Il n'y a qu'à voir les échos dans les médias : on se réjouit que les élèves soient plus calmes (« au moins pour une journée »), mieux habillés, qu'il y ait des séances photos-souvenirs. Mais qui questionne les enjeux éducatifs ? Qui remet en question les codes sociaux ainsi brandis ?

De la nécessité du regard critique

Il y a en effet un paradoxe terrible dans le fait de parler d'apprentissage de la citoyenneté et de la tolérance tout en faisant rentrer les élèves dans un code social (vestimentaire, langagier, genré). Durant cette journée où tout le monde se regarde, est en attente sur la manière dont les autres vont faire preuve d'élégance, observe les vêtements et les accessoires de chacun·e, de manière ouverte, ostensible même, et avec une exigence bien particulière, que ressentent celles et ceux qui sont oubliés, soit n'ont pas voulu faire d'efforts, soit n'ont pas compris ce que l'élégance signifie ? Tolérance, ou exclusion ?

De même, lorsque la Journée de l'élégance est l'occasion de remettre à l'honneur la galanterie, les robes pour les unes, les costumes pour les autres, où place-t-on le curseur de la lutte contre le sexisme ?

Enfin, certain·es se vantent de travailler sur l'estime de soi grâce à cette action : les élèves se sentiraient donc mieux, auraient donc une meilleure opinion d'elles-mêmes et d'eux-mêmes... en se transformant, en se donnant une apparence différente, celle des « fortunés » ?

Et la « Journée de la jupe » ?

Un parallèle intéressant peut être fait avec la « Journée de la jupe », initiée par des lycéennes en 2006, pour revendiquer le droit de s'habiller comme elles le souhaitaient sans être jugées, moquées ou agressées. Ce jour-là, filles et garçons sont invités à porter une jupe, vêtement qui, selon les jeunes filles de 2006, leur attirait moqueries et agressions. La journée est portée par les jeunes et a donc un sens : elle est ouvertement antisexiste, dénonce clairement les violences sexistes et appelle chacun et chacune à réfléchir aux inégalités entre les sexes et aux discriminations vécues par les femmes. La journée est politique, « citoyenne » pourraient dire avec euphémisme les instances ministérielles. Plusieurs syndicats étudiants ont relayé et soutenu la journée du vendredi 19 mai 2017 sur toute la France.

Mais, contrairement à la Journée de l'élégance, la Journée de la jupe ne fait pas l'unanimité chez les adultes, elle est contestée, parfois refusée. Certain·es chef·fes d'établissement craignent une « journée carnaval » ; d'autres demandent à des collégiennes qui voulaient se saisir de cette jour-

JOURNÉE DE L'ÉLÉGANCE ET DE LA COURTOISIE



*** VENDREDI**
11 MAI 2018 *



Venez habillé(e)s de façon élégante, distinguée et correcte.

L'élégance concerne la tenue vestimentaire mais aussi l'attitude.

Distinction, Grâce, Raffinement mais également Politesse et Galanterie sont les maîtres-mots. (Le personnel est aussi concerné!)

Un photographe sera présent pour immortaliser l'événement!

Une classe par niveau sera élue "Classe la plus élégante".

ALORS METTEZ-VOUS SUR VOTRE 31!

« Courtoisie »...
ça vous dit quelque chose...?



née de rentrer chez elles se changer, parce que les moqueries étaient trop nombreuses. Une fois encore et de manière aberrante, ce sont les victimes qui sont tenues de se changer, d'adopter une « tenue correcte », de se rendre invisibles.

Du côté de la société, la Manif pour tous et certains membres des LR se sont emparés de la question pour dénoncer un « manque de respect de la masculinité et de la féminité », s'offusquant que certains garçons portent une jupe. Le gouvernement, en la voix de Benoît Hamon et le rectorat de Nantes alors pris à partie, se défendent en affirmant que les garçons n'ont pas à venir en jupe : on assiste là à une véritable confiscation du débat par la voix des réacs, à une disparition des enjeux de cette Journée de la jupe.

Il est consternant de voir avec quelle facilité l'Institution recule alors qu'il s'agit de prendre un problème à bras-le-corps, de combattre le sexisme, de discuter, d'accepter d'entendre les idées et les contestations des jeunes.

Est-ce le sens politique de cet engagement qui dérange ? Ou la difficulté pour les équipes éducatives et des instances à se saisir concrètement de la question du sexisme, de celle des violences sexuelles et de l'inégalité entre les femmes et les hommes ?

J'ai beaucoup de mal à imaginer que l'Institution préfère mettre en avant des actions sans visée éthique comme la Journée de l'élégance, face à la Journée de la jupe, organisée par les jeunes elles-mêmes et porteuse d'engagement, de réflexion et d'une solide volonté d'améliorer la société.

Jacqueline Triguel,
enseignante, membre des collectifs
Questions de classe(s) et Lettres vives.

DROITS DES FEMMES EN PALESTINE

Les femmes n'ont rien à envier à être en Jordanie, en Palestine plutôt qu'en Israël... ou l'inverse. En Cisjordanie et à Gaza, c'est la violence de l'occupation sioniste et la rivalité tout aussi machiste de l'Autorité palestinienne et du Hamas qui maintiennent les rapports traditionnels et le patriarcat. En Israël, c'est l'État hébreu qui maintient la loi religieuse des communautés comme source du droit dans les questions de droits personnels.



EN PALESTINE OCCUPÉE et en Jordanie, en particulier, où perdurent les crimes d'honneur, c'est donc la négation de l'égalité des hommes et des femmes qui est en vigueur...

Dans la Palestine occupée

Le droit de la famille et le Code pénal en Palestine constituent ce qu'on appelle la charia, et trouvent leur source dans l'Empire ottoman, avec par la suite des influences britanniques et françaises fortes. Elles se sont bien gardées de mettre en question le droit féodal. Ce fut le mandat britannique de 1922 qui dit que toutes les communautés religieuses disposent de leurs propres cours de justice religieuses (rabbiniques, musulmanes, chrétiennes, druzes) avec des juges particuliers (les cadis pour les musulmans) pour juger des affaires personnelles. C'est le fondement même du communautarisme, fortement appuyé par la Grande-Bretagne : c'est-à-dire l'absence d'un droit unique pour l'ensemble des citoyens. Le mot « communautarisme » est donc aujourd'hui employé à tort et à travers.

En l'occurrence, ce droit pour les musulmans a été précisé en 1936. Actuellement, le Code de procédure criminelle palestinien prévoit la peine de mort pour la personne qui provoque la mort d'une autre, sanction ramenée à trois ans de prison pour l'homme, si son crime concerne une femme qui a « fauté ». Les juges prenant souvent fait et cause pour les prévenus, il en résulte que les meurtriers ne sont généralement pas condamnés, malgré la légèreté de la sanction encourue.

Rappelons, afin de ne pas ostraciser un peuple, que le Code pénal français prévoyait, et ce jusqu'en 1970, des circonstances absolu-

toires ou atténuantes pour les crimes dits « d'honneur », à ceci près cependant qu'en Palestine et en Jordanie, c'est toute la famille qui prétend être humiliée par ledit adultère. C'est donc avant tout le droit féodal qui perdure et commande la justice religieuse.

Aujourd'hui, ce droit a bien évolué sous l'effet des ONG locales et internationales, dont le Women's Centre for Legal Aid and Counseling de Cisjordanie ; les femmes ne cessent de plaider pour leur égalité, entre autres pour le retrait d'un article du Code pénal jordanien qui proposait au violeur d'épouser sa victime pour éviter un crime de sang. Les femmes ont fait rejeter cet article 340 du Code pénal de Jordanie.

Elles luttent pied à pied pour obtenir la condamnation du viol, et ce sont les rapports de force qui en décident dans une situation de guerre perpétuelle où le droit est morcelé.

Le divorce par consentement mutuel est pratiquement acquis tandis que ce sont les familles qui proposent des arrangements économiques en cas de divorce...

Mais ce sont les structures familiales et les cadis qui règlent la question des droits personnels. Celles-ci sont évidemment vues comme un élément de la stabilité de la structure sociale palestinienne, que les politiciens palestiniens de tous bords ne sont pas prêts à discuter ou négocier, dans des circonstances où les problèmes de la famille ne sont pas vus comme essentiels.

En Israël

Dans ce pays, il n'y a pas de séparation de l'Église et de l'État et, pire, l'État n'a pas institué le mariage ou le divorce civil ouvert à l'ensemble des citoyens.

La citoyenneté est définie dans le cadre de la communauté religieuse. Ce sont les tribunaux religieux qui jugent des affaires du statut personnel (mariage, divorce, pensions, garde des enfants) : c'est le statut du mandat anglais de 1922 ! Cependant, depuis 2001, il existe, à la demande de militantes palestiniennes (!), un tribunal des affaires familiales comme recours. La communauté arabe elle-même ne s'est pas mobilisée pour un droit commun du statut personnel, remarque l'écrivaine Rouhana.

Pour toutes les questions autres que celles énoncées ci-dessus, il y a des lois civiles communes. Donc il y a une pluralité des institutions juridiques, ce qui tend à créer des situations complexes et contradictoires. Ainsi, les Arabes peuvent faire appel d'une décision de la Haute Cour de la charia auprès de la Cour suprême d'Israël ! Les chefs religieux n'ont donc pas une autonomie totale.

En principe, le mariage avant 18 ans et la polygamie sont interdits, du fait de la présence des Anglais avant 1948, mais les autorités israéliennes laissent faire des actes contraires, en violation du droit des femmes, et considèrent que ce sont des affaires intérieures

à la communauté arabe. Les femmes sont exclues du système judiciaire de la charia, elles demandent à être cadis, c'est-à-dire juges, car la jurisprudence est essentiellement masculine (doctrine Hanafi). Elles se sont adressées pour certaines à la Cour suprême de l'État hébreu, qui a rejeté leur recours.

L'État israélien considère lui-même l'inégalité hommes/ femmes comme un principe immuable. Les groupes féministes palestiniens d'Israël se trouvent isolés. Ce point serait à examiner de plus près. Il y a en effet des citoyens israéliens juifs qui sont pour la laïcité de l'État et des lois civiles communes à tous. Ce serait un marche-pied décisif pour le combat pour les droits des femmes.

Il semble qu'il y ait une alliance de fait entre les grandes familles juives et musulmanes pour conserver des relations familiales patriarcales. Si le divorce, pour les femmes palestiniennes, ne peut se faire sans leur consentement, elles ne peuvent, lorsqu'elles sont divorcées, inscrire leurs enfants sur leurs passeports sans la signature de l'ex-mari. Cependant il est souligné que le statut personnel défini par les relations familiales plus que par le droit religieux tend à évoluer, même si le patriarcat est volontairement renforcé par l'État hébreu.

Dans ces circonstances, s'il n'y a pas aujourd'hui de plateforme commune à tous, en particulier sur les droits des femmes, il se peut que ce ne soit qu'une courte affaire de temps, car la situation est propice à l'union de toutes les femmes. L'égalité des sexes n'a pas le statut de droit fondamental, semble-t-il, mais il se pourrait que cela devienne un droit inscrit dans la Constitution.

Il faudra revenir sur ces problèmes et les analyser plus finement tant ils sont importants.

A.-M.

Les articles qui servent de base à cette brève présentation sont les travaux généralement en anglais, traduits en français, d'Hoda Rouhana de 2006 sur le droit musulman de la famille en Israël, et les travaux d'Hala Kodmani sur le droit musulman en Jordanie et en Palestine occupée de 2018, et entre 2000 et 2003 de Nisrin Abu Amara sur les crimes d'honneur en Jordanie, de Lama Abu-Odeh, Catherine Warrick, Nadera Shalhoub-Kevorkian, Lama Abu-Odeh ; sur les crimes d'honneur, le droit pénal et le droit familial dans ces mêmes pays (dates précises non indiquées). Des ONG féminines palestiniennes et israéliennes se sont fortement impliquées et ont rapporté aux Nations Unies (CEDAW) (on peut s'y reporter, mais c'est en anglais).

L'avenir de la lutte féministe dans l'après #metoo et dans l'Amérique de Donald Trump

« Transformer la douleur des femmes en pouvoir représente un modèle puissant. » Ève Ensler, dramaturge américaine (*le Monde*, 17 septembre 2019)

« Quand une centaine de femmes sont assassinées en moins d'un an, cela indique que quelque chose s'est effondré dans la société. »

Il faut donc plus de travail que la simple dénonciation. Car cela veut dire que « les hommes ne font pas le travail d'introspection nécessaire » pour remettre en question l'éducation patriarcale dans laquelle ils ont été élevés.

Il convient donc, pour Ève Ensler, de regarder ces violences avec les mêmes lunettes que le système capitaliste et les inégalités économiques.

Elle dit que la façon dont certains hommes traitent notre planète est la même que celle dont ils voient les femmes.

Il faut des procédures de réparation contre la prédation, le sexisme, le racisme, la misogynie, le génocide des peuples autochtones, l'esclavage.

En clair, cela veut dire que « reconnaître, s'excuser, juger... C'est commencer à mettre à distance la violence sur autrui, et à faire le travail de qualification et de séparation d'avec cette violence ».

Ève Ensler précise qu'elle n'a jamais entendu un homme demander pardon publiquement pour avoir violé une femme.



ABONNEMENT Casse-rôles est trimestriel

Les frais postaux sont de 1,76 € pour l'envoi d'un numéro soit pour 1 an (4 numéros): 7,04 €
(ex.: frais postaux annuels pour 2 exemplaires dans le même envoi: 7,04 € x 2 = 14,08 €)

Je m'abonne à partir du n°

FRAIS POSTAUX €

+ PRIX LIBRE €

TOTAL €

NOM: PRÉNOM:

ADRESSE :

TÉL. : COURRIEL:

Libellez le chèque à l'ordre de: **Association Les Amies et Amis de Casse-rôles**
c°/Annie Nicolai, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges

Contact
casse-roles@outlook.fr

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest:
RIB France: Banque 19506 Guichet 00011 N° compte 28120741006 Clé 66
IBAN Étranger: FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

Site
<http://casse-roles.revolublog.com/>

Honneur à Federica Mon

En ce samedi 24 août 2019, 75 ans après l'entrée de la Nueve de la 2^e DB à Paris, premier char de militants anarchistes espagnols, libérant Paris, Federica Montseny a été honorée à Paris: un square porte désormais son nom au croisement des rues Jenner, Jeanne-d'Arc et Esquirol.

FEDERICA MONTSENY MAÑÉ est née à Madrid le 12 février 1905 et morte à Toulouse le 14 janvier 1994. Ce fut une militante anarchiste espagnole, ministre de la Santé entre 1936 et 1937, sous la Seconde République espagnole, pendant la guerre civile déclenchée par le général Franco et son armée putschiste et fasciste. Elle fut ainsi la première femme ministre en Espagne et la cinquième en Europe. Ses parents, Joan Montseny et Teresa Mañé, étaient déjà des militants, écrivains et propagandistes anarchistes, sous les pseudonymes de Federico Urales et Soledad Gustavo.

Autrice et propagandiste anarchiste

Elle se met très vite à l'écriture et, à 16 ans, elle publie sa première nouvelle intitulée *Horas Trágicas*. En 1923, elle commence à collaborer à *Solidaridad Obrera* (journal de la CNT) et à *La Revista Blanca* jusqu'en 1936, notamment les articles : «Feminismo y humanismo», octobre 1924, «La mujer: problema del hombre», n° 89, février 1927. Son premier roman, *La Victoria*, est publié en 1925. Elle écrira aussi auprès de *Mujeres libres*, journal du mouvement de 20 000 femmes se réclamant du féminisme et de l'anarchie. Au côté de son père, elle publie également de la littérature populaire anarchiste : plusieurs centaines de titres vendus en moyenne à 15 000 exemplaires. Elle contribue à la création de deux collections littéraires : «La Novela Ideal», traitant d'antimilitarisme, d'entraide, d'amour libre (1925-1937) et «La Novela Libre» (1929-1937).

En 1930, elle épouse Germinal Esgleas, anarcho-syndicaliste lui aussi. Ils auront trois enfants : Vida (1933), Germinal (1938) et Blanca (1942).

C'est en 1931 qu'elle rejoint la Confederación Nacional del Trabajo (CNT) au sein de laquelle elle acquiert de grandes responsabilités, notamment grâce à ses talents d'oratrice. En 1932, elle mène une tournée de propagande en Andalousie puis dans toute l'Espagne et, l'année suivante, elle participe à Paris à un meeting contre

le massacre de Casas Viejas de la province de Cadix. Là, en janvier 1933, la Garde d'assaut républicaine, afin de faire cesser les mobilisations ouvrières en cours, mit le feu à une maison où s'étaient retranchés des sympathisants de la CNT : six personnes périrent brûlées, au total dix-neuf hommes, deux femmes et un enfant sont tués, ainsi que trois militaires. En 1936, elle intervient au congrès de la CNT à Saragosse, en collaborant à la commission sur le communisme libertaire.

Première femme ministre en Espagne

Avec l'éclatement de la guerre, en juillet 1936, elle intègre le comité péninsulaire de la Federación Anarquista Ibérica (FAI) et le comité national de la CNT. Elle arrive à Barcelone le 20 juillet 1936, en pleine révolution sociale. Elle écrira :

«Le jour s'achevait glorieusement, au milieu de la splendeur de l'éclat des incendies, dans l'ivresse révolutionnaire d'une journée de triomphe populaire [...] rapidement la ville fut le théâtre de la révolution déchainée. Les femmes et les hommes, consacrés à l'attaque des couvents, brûlaient tout ce qu'il y avait à l'intérieur, même l'argent».

En novembre 1936, elle est nommée ministre de la Santé et de l'Assistance sociale au sein du gouvernement républicain de Largo Caballero, charge qu'elle accepte en contradiction avec ses déclarations anti-gouvernementales et ses doutes initiaux. Elle y restera peu de temps : de novembre 1936 à mai 1937, mais elle instaure des lieux d'accueil pour orphelins, des cantines pour femmes enceintes, des *liberatorios* (maisons de reconversion) pour les personnes prostituées, une liste de professions ouvertes aux handicapés, et fait publier le jour de Noël 1936, date ô combien symbolique dans un pays de culture catholique, la Réforme eugénique de l'avortement, un décret rendant légal en Catalogne l'avortement sur demande. Cette loi fut abandonnée dès son départ du gouvernement, le droit à l'avortement



ne sera reconnu en Espagne que cinquante ans plus tard. Elle intervient au Vélodrome d'hiver à Paris le 18 juin 1937 dans un discours prémonitoire :

« Camarades ! Amis ! Je me suis trompée, en venant à Paris. Je m'attendais à voir à ce ralliement toute la conscience de la France, l'esprit entier des masses françaises, ainsi que la sympathie méritée et exigée par la tragédie espagnole. Le prolétariat international, les démocraties européennes ont refusé de comprendre un fait simple et élémentaire : en Espagne, le sort du monde est en jeu... Si le fascisme est victorieux en Espagne, c'est la guerre inéluctable qui s'ensuivra – la guerre que vous cherchez à esquiver, à force de tant de lâcheté. Si le fascisme est vaincu en Espagne, le fascisme s'écroulera en Italie et en Allemagne, et le monde pourra respirer en paix, soulagé d'être épargné pour longtemps du spectre sinistre de la guerre et de l'esclavage. »

Comme des milliers d'autres Espagnols, elle fuit en France à la fin de la guerre. Elle vit en liberté surveillée jusqu'à la libération de la France en 1944. Installée à Toulouse, elle continue de publier et diriger des périodiques anarchistes comme *CNT* et *Espoir*, ainsi que des livres, plus de 15 ouvrages politiques et 50 non politiques, et voyage en Suisse, au Mexique, au Canada, en Angleterre et en Italie.

Avec le pacte de la Moncloa qui, en échange du rétablissement de la démocratie, d'une amnistie et d'élections, instaure la monarchie en 1977, elle peut rentrer en Espagne et se fera remarquer lors de son discours au meeting historique de la CNT à Barcelone. Elle poursuit ses activités pour la CNT et l'anarchisme, propagandiste infatigable, oratrice hors pair et chroniqueuse acérée. Tout en continuant de s'opposer au pacte de la Moncloa, elle gardera un énorme prestige jusqu'à sa mort dans le mouvement libertaire.

Federica Montseny repose au cimetière de Rapas, à Toulouse.

Si, dorénavant, vous flânez à quelques centaines de mètres de l'hôpital Pitié-Sal-



pêtrière, sachez que près de 300 anarchistes étaient présents ce 24 août, fiers et fières d'honorer tant Federica que la grande peinture murale de la Nueve réalisée par Juan Chica Ventura, pour l'association du 24 août 1944, au 20 de la rue Esquirol à Paris dans le 13^e arrondissement. N'en déplaise aux officiels français et espagnols qui représentent des pays peu reluisants en termes de droits humains, et « à la dizaine de fourgons de flics et le détachement d'éborgneurs qui protégeait la vitrine de la banque d'à côté. Des fois que le fantôme de Federica viennoise se joindre à la cérémonie », comme l'écrivait la CNT le lendemain.

Honorer Federica, c'est aussi honorer tout le mouvement libertaire espagnol qui sut développer des réalisations concrètes de collectivisation et donner espoir au-delà de la péninsule ibérique.

Hélène Hernandez

– Association du 24 août 1944 : www.24-aout-1944.org/

– Documentaire vidéo de Jean-Michel Rodrigo : *Federica Montseny, l'indomptable*, avec la voix de Carmen Maura, 2016 /

– Federica Montseny, *Révolutionnaires, réfugiés & résistants. Témoignages des républicains espagnols en France (1939-1945)*. Traduction : Serge Utgé-Royo, co-édition CNT-RP avec l'association 24 août 1944, 2019.

HOMME DÉPLORABLE

Chirac, un macho en moins

Chirac, ce prototype parfait du macho, adorait les femmes... à condition qu'elles soient obéissantes, soumises, ne prennent pas d'initiatives et ne le fassent pas chier !

On se souvient de l'épisode des « juppettes » : 12 femmes avaient été nommées secrétaires d'État, dans le premier gouvernement Juppé, en 1995. Au bout de six mois, 8 d'entre elles ont été éjectées du gouvernement. Ce n'était qu'une opération publicitaire... Ainsi, alors qu'il était venu soutenir en 1992 la candidature de Jean-Louis Debré aux élections cantonales, il porta un toast irrévérencieux, irrespectueux et insultant envers les femmes : « *À nos femmes, à nos chevaux et à ceux qui les montent...* »

Que dire des propos qu'il a tenus au sujet de Margaret Thatcher, en février 1988, lors d'un sommet européen, alors qu'il était Premier ministre et qu'il ignorait que son micro était resté ouvert : « *Qu'est-ce qu'elle veut de plus cette mégère ? Mes couilles sur un plateau ?* »

La mort a trop tendance à parer le défunt de toutes les vertus et à taire ses défauts et ses tares. Pendant plus de cinq jours, les médias nous ont bassinés avec la mort de cet éconifleur. Ils l'ont encensé. Ils ont rappelé en boucle certaines de ses interventions comme « La maison brûle, le refus de la guerre en Irak, le discours du vélodrome d'hiver, la fracture sociale ». Seulement, ils ont tu les propos qui fâchent et qui montrent ce qu'était réellement Chirac, un homme de droite, un macho invétéré et un représentant du grand capital.

Non, ce n'était pas un homme du peuple, contrairement à ce qu'ils veulent nous faire avaler. Du peuple, il n'en a que faire. Dans sa vie privée, il était un intime des milliardaires (Pinault lui a prêté un appartement à Paris, c'est dans celui-ci qu'il est mort). Il a également longtemps vécu dans un appartement à Paris prêté par le milliardaire libanais Rafic Hariri. C'est oublier ses frais de bouche lorsqu'il était maire de Paris (600 € par jour et ce pendant huit ans). C'est oublier un peu vite les mauvais coups qu'il a portés aux travailleuses et travailleurs, aux acquis sociaux (les retraites, la Sécurité sociale, la casse du service public, l'Éducation nationale, etc.).

Lorsqu'il parlait de démocratie, Chirac disait : « *Cela m'en touche une sans faire bouger l'autre.* » En clair, il disait qu'il s'en battait les couilles ! Eh bien moi, également, contrairement à ces milliers de Françai(se)s qui ont fait la queue [sic] pendant cinq jours pour lui rendre hommage, moi aussi, Monsieur Chirac, de votre mort, je m'en bats les couilles. Je me dis, voilà un inutile, un nuisible et un parasite de moins ! **J.**

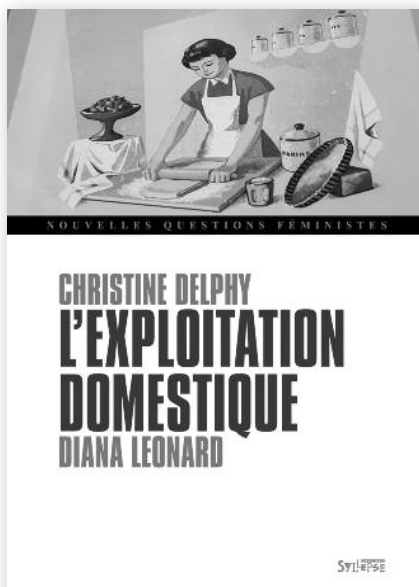
L'EXPLOITATION DOMESTIQUE

CHRISTINE DELPHY ET DIANA LEONARD ont écrit cet essai à quatre mains, publié en Angleterre en 1992. Elles s'étaient rencontrées quelques années auparavant, en 1974, au premier colloque de l'Association britannique de sociologie portant sur les « divisions sexuelles », à Aberdeen en Écosse. Diana est décédée en 2010. Aidée par Annick Boisset pour la traduction, Christine nous livre aujourd'hui la version française de *Familiar Exploitation: A New Analysis of Marriage in Contemporary Western Societies*.

Les deux sociologues, Christine et Diana, ont avancé la théorie selon laquelle on ne peut pas expliquer l'exploitation domestique des femmes par le capitalisme. Ainsi Christine publia un premier livre en anglais, en 1984: *Close to Home*, recueil d'articles traduits par Diana, republié ensuite notamment en espagnol, turc, japonais, polonais et, en 2016, par Verso. En France, les éditions Syllepse acceptèrent le texte, et celui-ci composa une partie de *L'Ennemi principal* (1998). Diana enseignait à l'Institut pour l'éducation de l'Université de Londres et a participé à la création du Centre de recherche et de ressources, appelé aujourd'hui *The Feminist Library*. Quant à Christine, elle co-fonda, en 1977, la revue *Questions féministes*, lançant ainsi, dans le mouvement féministe, la démarche matérialiste, qui s'exprime aujourd'hui dans la revue *Nouvelles Questions féministes*.

« En anglais, le livre s'appelle Familiar exploitation, jouant sur le mot "Familiar" qui signifie "familiale" et "familiale". C'est un type d'exploitation particulier, qui n'est ni de l'esclavage, bien qu'il y ressemble, ni du servage, bien qu'il y ressemble, mais qui trouve sa base légale et coutumière – quelle que soit la loi ou la coutume – dans le mariage: le patriarcat. Nous précisons que nous n'avons traité que le patriarcat des sociétés industrielles, un patriarcat moderne en quelque sorte. »

Patriarcat moderne ou ancien, les femmes ne comptent pas. Si elles comptent, c'est comme biens, possessions, instruments. Utilisées et gouvernées par les



hommes, elles élèvent les enfants des hommes, font la cuisine, le ménage, le repassage, les travaux d'aide pour entretenir, renouveler la force de travail des autres, les soigner quelle que soit la génération... Ainsi le travail gratuit des femmes est « une exploitation totalement différente de l'exploitation capitaliste, laquelle était censée être la seule dans nos sociétés ». Il fut difficile pour certaines et certains d'admettre que les femmes sont exploitées « pour elles-mêmes ». Il a fallu

◆
**« Ta main sur mon cul,
 ma main dans ta gueule. »**
 ◆

combien de temps pour admettre le fait de « féminicide » et non de crime passionnel ? Et pourtant, « meurtre de femmes commis par des hommes parce que ce sont des femmes », c'est la définition donnée en 1976 par la sociologue américaine Diana E. H. Russell. De la même manière, le concept de « harcèlement sexuel » peine à s'imposer: il y en a même – des femmes ! – qui exigent le droit (pour les hommes) d'importuner (les femmes) au nom de la fameuse « séduction française » !

Christine évoque ainsi les groupes féministes qui luttent depuis plus de cinquante ans dans l'indifférence des institutions et

des médias (sauf le 8 mars, jour de « LA » femme) : « *Où ces groupes ont subsisté, lutté contre le découragement, continué malgré le manque de moyens. Mais lentement, leurs chiffres, leurs analyses, leur exposition de l'inertie, quand ce n'est pas de l'hostilité des pouvoirs – gouvernements, tribunaux, médias – ont fini par infuser dans la conscience d'un nombre de plus en plus grand de femmes.* »

Et d'autres groupes, parfois plus jeunes, apparaissent depuis vingt ans, diversifiant l'approche féministe: notamment en introduisant la grève du travail productif et reproductif comme en Argentine, en Espagne ou en Suisse, ou la question de la procréation médicalement assistée pour toutes, ou bien encore la dénonciation des violences *via* les réseaux sociaux. Des féministes sont toutefois en désaccord avec l'intersectionnalité pour une population dite « racisée » en lieu et place de droits universels, ou avec le « travail du sexe » qui ne remet pas en cause le système prostitutionnel.

« Nous ne sommes pas des choses. Nous ne voulons plus être traitées comme une caste inférieure vouée "par nature" à servir une caste supérieure. Nous ne voulons plus être ni des objets sexuels, ni des bonnes à tout faire. Car les deux sont liés. Les sifflets dans la rue, les mains aux fesses, les "blagues" méprisantes, les viols, l'exploitation salariale, et l'exploitation domestique font partie de cette infériorité de fait. Le mouvement féministe s'est attaqué à l'exploitation salariale. Mais pas encore à l'exploitation domestique. »

Le patriarcat imbrique les facettes de domination, de subordination, d'oppression et d'exploitation en étroite relation avec le capitalisme dans les rapports sociaux entre femmes et hommes; le patriarcat est un système, et comme toute structure sociale, il peut être défait, mais c'est d'abord nous-mêmes qui devons, aujourd'hui encore, nous en convaincre.

H. H.

Christine Delphy, Diana Leonard,
L'Exploitation domestique,
 Éditions Syllepse, 2019, 308 pages.

LOUISE MICHEL, UNE «ARTISTE EN RÉVOLUTION»

« **L** N'Y A DE BEAU que la lutte », déclara Louise Michel lors d'un entretien avec un journaliste ; et « dans un sens fort, pleinement esthétique », ajoute Claude Rétat, autrice et éditrice de deux livres qui donnent à ceux et à celles qui ne veulent voir en Louise Michel que la combattante de la Commune une image des plus nuancées de cette femme qui écrivit poèmes – très imprégnés de Victor Hugo –, contes, prose poétique – où elle se libère –, récits divers, romans, légendes, etc.

Hugo, assurément, mais elle coudoya aussi les symbolistes, les décadents et les « incohérents » de Jules Lévy, assure Claude Rétat qui, à propos de Louise, nous dit encore :

« *Elle montre avec surévidence qu'un militantisme peut s'enraciner dans un terreau d'imaginaire et d'art, et qu'il y a rapport direct, échange substantiel, entre l'un et l'autre.* »

« *L'esprit révolutionnaire se communique par un travail obscur et qu'on ne peut suivre.* »

Louise Michel dessinait (un certain nombre de reproductions sont données dans *La Révolution en contant*) ; elle aimait la musique, et Wagner en particulier.

« *Les nerfs montés comme des harpes, le cerveau hanté de songes grandioses, le cœur plein d'amour* », c'est ainsi que Louise trace un portrait de l'artiste.

Plus tard, Louise Michel écrira : « *La musique canaque avec ses quarts de ton ressemble au vent, aux bruits de bois, aux flots, souvent elle est douce, quelquefois rauque, parfois on dirait des gouttes d'eau tombant sur les feuilles.* »

Mais rappelons sa profession : institutrice et, de plus, une enseignante très moralisatrice – un peu datée, peut-être – comme le montre *Le Livre du Jour de l'An. Historiettes, contes et légendes pour les enfants*, textes écrits dans la prison d'Auberive avant son départ pour la Nouvelle-Calédonie.

D'autres contes et d'autres récits présentent un aspect plus rude comme cette référence à Gilles de Rais quand elle parle des ogres ; de même l'histoire de la Vieille Chéchette, créature sauvageonne qui finira sa vie en s'offrant généreusement en sacrifice, personnage qui porte sans doute en lui bien des aspects de Louise Michel elle-même.

Ainsi peut-on ne pas craindre la mort : « *Les pères ont bu la vie [...]. Dormez, ô pères ! Dormez longtemps, le rêve est bon, ne plus rêver est meilleur.* »

« *Les parfums sont plus doux quand les fleurs sont coupées, Il est d'âpres senteurs dans les herbes fauchées.* » (*Chanson de printemps*)

C'est de Nouvelle-Calédonie, dans les *Légendes et chants de gestes*

canaques, que Louise rapportera des récits où elle n'hésitera pas à intégrer des mots autochtones, comme ceux désignant la femme, la « popinée », ou encore la « nemo », c'est-à-dire rien, ou alors un « objet d'utilité », car « la femme en Calédonie ne compte pas », nous dit Louise qui, très à l'écoute de la parole kanak, se fera pour eux l'institutrice du dimanche en abordant tous les sujets possibles dont, semble-t-il, il ne reste pas de traces.

Elle n'hésitera pas dans ses textes à mettre en parallèle les légendes des îles océaniques – où elle a vécu environ sept années – avec les nôtres, que ce soit celle de Faust ou celle d'Orphée ; cette dernière à partir d'une légende iroquoise. Et puis d'autres encore...

Pour son caractère par trop simpliste et parce qu'on ne pense pas avec des slogans, nous avons critiqué par ailleurs la magnifique formule attribuée à Louise Michel : « Le pouvoir est maudit, c'est pour cela que je suis anarchiste » ; cela en avançant la distinction qu'il faut faire entre le « pouvoir sur » et le « pouvoir de », autrement dit entre la domination et la possibilité individuelle d'agir librement. Sans doute était-ce là pinailler...

Embarquée, à Saint-Martin-de-Ré, sur le *Virginie* le 9 août 1873, elle ne reviendra à Paris qu'en novembre 1880 ; en 1878, elle sera solidaire des révoltés kanak et du « grand chef » Ataï qui sera assassiné par un traître et dont le crâne séjournera longtemps dans un musée parisien.

Pour finir – ou pour n'en pas finir –, ajoutons que Louise ramena de Nouvelle-Calédonie des mots kanak par poignées ; et, constatant que les mots passent d'une langue à l'autre, tout en conservant leur vitalité, elle rêvait de voir se construire une langue qui deviendrait lentement universelle. Dans le pays où elle avait été envoyée de force, elle contemplait, de jour, de nuit, le spectacle des cyclones – quelle comparait à des révolutions – ; devant l'océan, devant les montagnes et les bouleversements géologiques, elle s'enthousiasmait et se mettait à rêver à d'autres chambardements, libertaires et égalitaires, ceux-là.

Quoi qu'on en dise, nous adopterons le propos de Verlaine dans sa *Ballade* et dans son refrain : « *Louise Michel est très bien.* »

André Bernard, août 2019

Claude Rétat, *Art vaincra ! Louise Michel, l'artiste en révolution et le dégoût du politique*, Bleu autour éditions., 2019, 272 pages.

Louise Michel, *La Révolution en contant, Histoires, contes et légendes*, textes réunis et présentés par Claude Rétat, Bleu autour éditions, 2019, 560 pages.





CLAUDETTE COLVIN

OUBLIÉE DE L'HISTOIRE

Alabama, années 1950-1960. Là comme ailleurs dans le sud des États-Unis, c'est le règne de la ségrégation. Blancs et Noirs ont des fontaines à eau potable séparées, des habitats séparés, des écoles séparées, des salles d'attente dans les gares séparées, des boulots de merde et j'en passe... C'est ce qu'on appelle les lois Jim Crow, l'application du principe « séparés mais égaux ».

DANS LES BUS, la règle est la suivante : les places de devant sont réservées aux Blancs. Si tous ces sièges sont occupés, un Blanc peut s'asseoir derrière, et si un Noir est déjà assis, il doit lui céder sa place, non seulement lui, mais tous les autres occupants de la rangée, car un Blanc ne peut pas être assis à côté d'un Noir (ou l'inverse, si vous voulez!).

Comme le dit Tania de Montaigne¹, c'est un « jeu de chaises musicales, dont le chauffeur est le chef d'orchestre » (armé).

Mais un beau jour, le 2 mars 1955 exactement, patatras. Une passagère qui en a ras le bol, décide que ça suffit comme ça. Rosa Parks ? Non, pas encore. Là, il s'agit d'une très jeune fille, une gamine, 15 ans, Claudette Colvin. Ce jour-là, donc, elle est assise chez les Noirs, mais il n'y a plus de place à l'avant, donc une Blanche lui demande (façon de parler) de lui céder son siège, elle refuse. Elle sera jetée hors du bus et arrêtée, mais son geste ne restera pas sans lendemain : neuf mois plus tard, un boycott massif des transports en commun de Montgomery était lancé avec le succès qu'on connaît puisque, le 13 novembre 1956, la Cour Suprême



déclarait la ségrégation dans les bus anticonstitutionnelle.

Rosa et Claudette se connaissaient, elles s'étaient rencontrées à des réunions de la NAACP, mais c'est le geste de refus de Rosa qui a été mis en avant, car Claudette n'aurait pas eu le « bon profil² » : elle était fille-mère et venait d'un quartier mal famé.

Elle est donc l'oubliée des livres d'histoire. Un jeune pasteur, un

dénommé Martin Luther King, lui rendra cependant hommage, qualifiant de courageux son geste de défi.

C'est bien le moins.

M. G.

1. Tania de Montaigne, *Noire. La vie méconnue de Claudette Colvin*, Grasset, 2019.

2. Selon la déclaration de Rosa Parks dans sa biographie : « Si la presse blanche avait appris cette information, ils auraient eu un boulevard. Ils l'auraient traitée de mauvaise fille et son cas n'aurait eu aucune chance. » Précisons que sept mois après Claudette Colvin, une autre jeune fille, Mary Louise Smith, dix-huit ans, avait elle aussi refusé de céder sa place dans le bus, mais elle n'avait pas le « bon profil » non plus. *Noire, op. cit.*

Nota : Otis Taylor est l'auteur d'une très belle chanson intitulée « Rosa ».

Mort de Toni Morrison,

écrivaine afro-américaine, prix nobel en 1993



Toni Morrison est morte la nuit du 5 août à 88 ans. Petite-fille d'anciens esclaves, elle a passé sa vie en colère à dénoncer la condition des Noirs.

Professeur de littérature, elle a milité pour délivrer les Noirs du regard de l'autre sur la couleur de peau, la forme du visage, le parler... Comment faire pour délivrer les Noirs de leur aliénation, et sortir une majorité de femmes noires du silence qu'elles s'impo-

sent, y compris à l'intérieur de la communauté noire intellectuelle et militante ?

Comment se défaire à la fois de la question raciale et du pouvoir du patriarcat qui s'est immiscé évidemment à l'intérieur de la communauté noire ? Elle a écrit plus d'une dizaine de livres qui ne sont pas tous traduits.

Nous recommandons, *Délivrances*, éditions Christian Bourgois, 2015.

A.-M.

J'AI RETROUVÉ LA MÈRE PEINARD !

Juin 1883, Louise Michel, Émile Pouget et Eugène Mareuil comparaissent devant la cour d'assises de la Seine pour avoir organisé le pillage de boulangeries aux cris de « Du pain, du travail ou du plomb ! » et distribué des brochures contre l'armée...

POUGET fut condamné à huit ans de réclusion et dix ans de surveillance pour incitation au pillage à main armée et diffusion de propagande antimilitariste. Il purgea trois ans à la prison de droit commun de Melun et fut libéré au moment de l'amnistie de 1886¹.

En prison, il reçut la visite de sa compagne, qui le seconda fidèlement pendant plus de vingt ans et fut de toutes les aventures du « père Peinard ». Lorsqu'il dut s'exiler à Londres, vers 1894, c'était avec elle ; il se faisait d'ailleurs adresser sa correspondance au nom d'Émile Boiteux, ou plus vraisemblablement Émile Boiteux.

Celle que les compagnons appelaient affectueusement « la mère Peinard » s'appelait en effet Stéphanie Boiteux, il est possible qu'elle ait été la locataire officielle du logis londonien. On sait peu de choses d'elle : aucune biographie de Pouget, à ce jour, ne mentionne son nom. C'est hélas souvent le cas : les compagnes anonymes font bouillir la marmite et visitent les prisonniers, mais même quand elles sont militantes elles ont rarement un nom propre.

Voyez la notice biographique de Gaston Leval : « *En 1924, alors qu'il venait de se marier, lui et sa compagne traversèrent l'Atlantique en passagers clandestins. [...] Le 21 juin 1938, il fut arrêté pour son insoumission en 1914-1918 et fut remplacé à SLA par sa compagne.* » Impossible de savoir sous quel nom Leval-Piller vivait en Espagne et sous quel nom il s'est marié ; le journal de *Solidarité internationale antifasciste* (Paris, 1938-1939) ne mentionne pas de rédactrice, d'administratrice ou de metteuse en page.

Revenons à Stéphanie. Augustin Hamon, lui aussi exilé à Londres, avait pris pension quelque temps chez le couple. Il gardait non seulement les lettres qu'il recevait mais aussi des copies de celles qu'il envoyait, qui sont désormais conservées à l'Institut international d'histoire sociale à Amsterdam. Il écrit à Pouget, le 9 août 1904 :

« Je lis dans un journal la perte qui vient de vous atteindre. Moi qui connaissais M^{me} Pouget, qui savais combien elle était bonne, combien pour vous elle était la compagne qui vous aidait à supporter les duretés de la vie de militant, je me doute de la douleur, de la tristesse qui vous étreint [...] elle qui, à Londres en 1894, adoucissait quelque peu les ennuis de l'exil. »

Grâce à la mise en ligne d'innombrables journaux sur le site Gallica, il n'était dès lors pas très difficile de trouver. Le 30 juillet 1904, *L'Humanité* publie une annonce nécrologique :

« La Confédération générale du travail invite les organisations syndicales et tous les nombreux camarades amis de Pouget, secrétaire de la Voix du Peuple, à assister au convoi et à l'incinération de la citoyenne Pouget, née Stéphanie Boiteux, décédée le 29 juillet, à l'âge de 49 ans, en son domicile, 15 rue Véron. »

L'étape suivante, c'est la recherche à l'état civil, lui aussi consultable en ligne. La fiche de décès signale qu'elle est mariée à Pouget et née à Saint-Géréon dans la Loire. À l'état civil de cette commune, elle apparaît sous le nom de Marie Boiteux, née le 13 décembre 1855. Étaient-ils mariés officiellement ? Difficile à dire, sans connaître leur domicile entre 1882 et 1894.

Par l'entremise du site archivesautonomies.org, je reçois à l'instant (un vendredi 13 qui porte chance) une photo de Stéphanie de la part du petit-neveu d'Émile !

On rencontre une autre « mère Peinard » à l'époque : Aimée Manceau, de Trélazé. Sa notice sur le site du Mouvement révolutionnaire angevin² relève avec raison : « *Comme beaucoup de femmes de l'époque, elle est considérée par la police comme la femme de... ou la compagne de... et n'apparaît que fort peu dans les rapports policiers. Toutefois elle est une militante à part entière du mouvement anarchiste local et on voit son nom apparaître parfois dans les listes de donateurs et donatrices.* »



Stéphanie Boiteux, la première femme de Pouget. Archives Jean Pouget.

En 1908, parurent quelques numéros de *La Mère Peinard, réflex hebdomadaires d'une lavandière*, journal sans doute fondé par Fortuné Henry ; mais c'était une allusion aux « réflex d'un gniaff » (les réflexions d'un cordonnier, dans l'argot de Pouget) du père homonyme, non un hommage à sa compagne. Les illustrations du *Père Peinard* témoignent de son époque : viriles, sexistes, violentes... J'en ai trouvé une seule où les femmes représentées sont sympathiques.

Pouget s'est remarié avec une amie de Stéphanie, Augustine Jamaux, et va vivre en banlieue. Après sa mort, Augustine s'établit à Alger ; y avait-elle de la famille ?

Dix ans de travail pour le *Dictionnaire Maitron des anarchistes*, c'est pour le moins formateur. Mais il reste beaucoup à faire ! Plus on publie, plus il y a des chances de trouver des informations complémentaires, des descendant·es, des collectionneurs passionnés : ça vaut la peine, même si on a des connaissances très lacunaires.

Marianne Enckell

1. <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

2. <https://revolutionnairesangevins.wordpress.com/>



Depuis fin août 2019, fleurissent, dans les rues de Paris, plus de 400 affiches contre le féminicide. Plus d'une centaine de femmes veulent ainsi illustrer leur rage et faire réagir les passant-es et les pouvoirs publics.

Installées dans les combles du Jardin Denfert, une bâtisse investie par des collectifs d'artistes, au 62 du boulevard Saint-Jacques à Paris (14^e), elles se réunissent depuis le 30 août. À partir des informations recueillies par le Collectif « Féminicides par compagnons ou ex », elles peignent, sur des feuilles A4, à la peinture noire, les lettres qui forment leurs messages. Elles sont très en colère car, depuis l'annonce, début juillet, du Grenelle des violences conjugales, rien n'a été fait et des femmes meurent, toujours plus nom-

breuses, sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint ! Coller des affiches dans la rue, c'est aussi une façon d'investir l'espace public et de réaffirmer que la question privée des violences conjugales est éminemment politique.

L'accueil est favorable, des photos sont prises par les passant-es et des discussions s'engagent... Pourtant, aujourd'hui en France, l'acte reste illégal : 6 colleuses ont écopé d'une amende de 68 € par personne. N'empêche, d'autres femmes prennent le relais : Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Poitiers... jusqu'à Bruxelles !

**N'oublions pas les victimes !
Transmission et désobéissance
civile !**

CASSE-RÔLES

SOMMAIRE N° 10 NOVEMBRE 2019 → JANVIER 2020

Édito **2**

Grenelle... Foutage de gueule ! **3**

Carola Rackete,
capitaine magnifique **4-5**

Pia Klemp, capitaine magnifique **6**

Femmes puissantes
et flamboyantes **7**

Au nom de la loi : parité, etc. **8**

Femmes et prison
(suite et fin) **9-11**

Privée de sortie, ta mère... **12**

Faire des enfants : un devoir **13**

La guerre,
une affaire d'hommes **14-15**

Autriche :
Grand-mère contre droite **15**

Au Maroc, 490 hors-la-loi **16**

Brèves **17**

Journée de l'élégance
à l'école **18-19**

Droits des femmes
en Palestine **20-21**

Lutte féministe aux States **21**

Federica Montseny
à l'honneur **22-23**

Chirac, un macho en moins **23**

Lectures :
L'exploitation domestique **24**

Louise Michel,
artiste en révolution **25**

Avant Rosa Park,
Claudette Colvin **26**

Mort de Toni Morrison **26**

La mère Peinard retrouvée ! **27**